



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

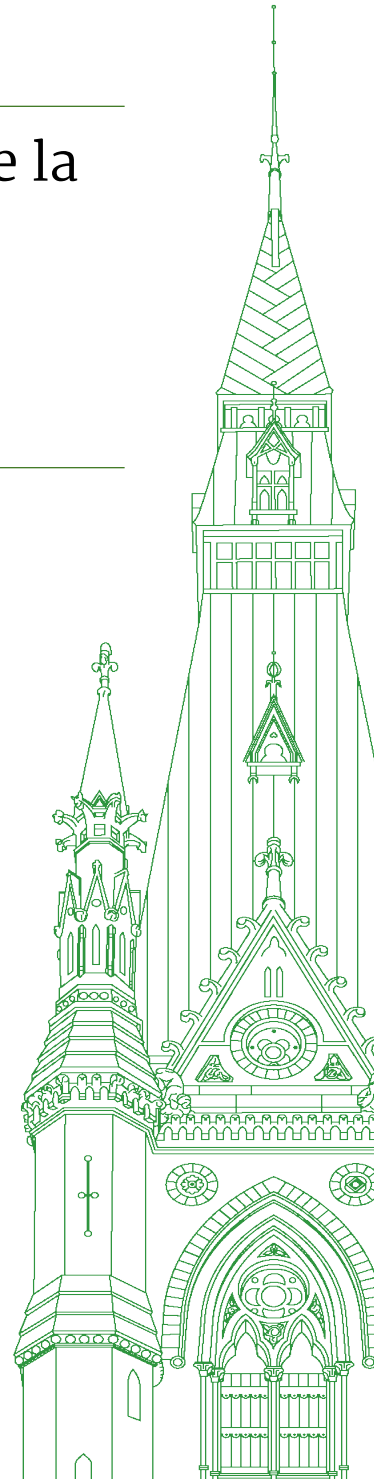
Comité permanent de la science et de la recherche

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 045

Le mardi 6 octobre 2026

Présidente : Salma Zahid



Comité permanent de la science et de la recherche

Le mardi 6 octobre 2026

• (1100)

[Traduction]

La présidente (Salma Zahid (Scarborough-Centre—Don Valley-Est, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 45^e réunion du Comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes. Nous nous réunissons aujourd'hui pour reprendre notre étude sur le rapport du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Ceux qui sont sur Zoom peuvent, au bas de leur écran, sélectionner le canal approprié pour l'interprétation, soit le parquet, l'anglais ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'oreillette et sélectionner le canal désiré. J'aimerais rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, je vous invite à prendre un instant pour préparer votre oreillette et choisir le canal approprié.

Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Pour les députés présents dans la salle, si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. Pour les participants sur Zoom, veuillez utiliser la fonction « Lever la main ». Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions. Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension à cet égard.

Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos trois témoins d'aujourd'hui.

Nous accueillons Mme Lynn Casimiro, présidente-directrice générale de La Cité collégiale.

Nous accueillons également M. Francis LeBlanc, vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de l'Université de Moncton.

Notre troisième témoin aujourd'hui est M. Francis Gingras, vice-recteur adjoint à la recherche, de l'Université de Montréal.

Bienvenue à tous. Vous disposerez chacun de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire. Nous passerons ensuite aux questions.

Nous allons commencer par Mme Casimiro, présidente-directrice générale.

La parole est à vous. Vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

[Français]

Lynn Casimiro (présidente-directrice générale, La Cité): Madame la présidente, messieurs les vice-présidents, membres du Comité, à titre de présidente-directrice générale du collège La Cité, je vous remercie sincèrement de cette occasion. C'est un privilège de pouvoir prendre la parole aujourd'hui sur une question fondamentale pour l'avenir du Canada, à savoir la création, la mobilisation et la diffusion du savoir scientifique en français.

Je souhaite également saluer le travail remarquable du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français, qui a produit le rapport faisant l'objet de notre discussion aujourd'hui.

Ce rapport brosse un portrait lucide des défis à relever tout en proposant une vision audacieuse pour renforcer la place du français dans l'écosystème scientifique canadien. À l'heure où nous déployons des efforts considérables pour bâtir un Canada fort, il nous apparaît vital de rendre à la création et à la diffusion d'information scientifique en français la juste place qui leur revient. De plus, la récente ouverture du Canada à l'Union européenne nous offre une occasion sans pareil de mettre en valeur le savoir-faire du Canada, sa francophonie, son bilinguisme officiel et toute la richesse de sa diversité culturelle. Enfin, au moment où nos institutions postsecondaires recrutent activement des talents de renommée internationale, il est primordial de créer un environnement et des conditions favorables aux talents francophones qui se trouvent ici, au Canada, ainsi qu'à l'étranger.

Le collège La Cité mène essentiellement des projets de recherche appliquée en partenariat avec des organismes variés, mais principalement avec des entreprises privées. La Cité devient en quelque sorte le service de la recherche et du développement des petites et moyennes entreprises, puisque le collège leur cède les droits en matière de propriété intellectuelle. Ces entreprises ont ainsi accès à un bassin d'expertise qui leur serait autrement hors de portée, leur permettant de faire une mise en marché plus rapidement et de contribuer au développement économique du Canada.

Prenons, par exemple, Plantaform, dont le jardin intérieur intelligent et portatif séduit le marché. Il a même une valeur potentielle pour les Forces armées canadiennes, puisqu'il peut aider à subvenir aux besoins d'aliments frais en zone aride. Notre programme de recherche appliquée a permis à cette entreprise de perfectionner sa technologie et de résoudre des problèmes d'ingénierie qui empêchaient justement cette mise en marché.

En effet, notre carrefour de recherche appliquée et d'innovation, surnommée InnovaCité, œuvre en partenariat avec les universités et les instituts de recherche. Il rassemble des chercheurs, des étudiants et des experts de l'industrie autour d'un objectif commun: transformer les idées en innovations concrètes au bénéfice des entreprises, des collectivités et du développement économique canadien. L'ampleur des réalisations d'InnovaCité témoigne de son impact. Il a offert plus de 430 projets, plus de 450 contrats étudiants, plus de 10 millions de dollars en infrastructures et en équipements spécialisés et plus 17 000 pieds carrés d'espace de laboratoire et d'innovation. InnovaCité chapeaute également le BIOLab et le GÉNIELab, deux centres membres du réseau pancanadien des Centres d'accès à la technologie, qui contribuent au rayonnement de l'expertise scientifique francophone partout au pays.

En juillet 2025, La Cité a transmis un mémoire au Groupe consultatif. La Cité reconnaît sous différentes formes les recommandations du rapport, notamment en ce qui concerne le financement consacré à la recherche en français, l'évaluation des projets soumis en français en tenant compte du contexte minoritaire et la valorisation de la recherche appliquée en milieu collégial de langue française.

Nous appuyons donc sans réserve Mme Linda Cardinal lorsqu'elle a insisté devant votre comité, en septembre dernier, pour que les recommandations du Groupe consultatif soient acceptées intégralement et encadrées par un échéancier et des étapes de mise en œuvre claires.

L'éducation, la recherche et l'innovation sont au cœur de la prospérité du Canada. Pour bâtir un pays fort, compétitif et ouvert sur le monde, nous devons nous assurer que les connaissances scientifiques peuvent être créées, diffusées et valorisées en français partout au pays. Investir dans la recherche en français, c'est investir dans notre capacité collective d'innover. C'est aussi permettre aux francophones de toutes les régions du Canada de contribuer pleinement à notre développement économique, social et culturel.

• (1105)

Le moment est venu de faire de la recherche en français un véritable choix stratégique pour l'avenir du Canada et pour la vitalité durable de la francophonie canadienne.

Je vous remercie.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à M. LeBlanc.

La parole est à vous. Vous avez cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

[Français]

Francis LeBlanc (vice-recteur adjoint à la recherche et doyen, Université de Moncton): Madame la présidente, chers membres du Comité, je vous remercie de cette invitation et de votre appui à la recherche en français.

Je représente l'Université de Moncton, qui est la plus grande université de langue française à l'extérieur du Québec. Elle compte plus de 5 700 étudiants, dont 700 dans les cycles supérieurs. Ces dernières années, l'Université de Moncton s'est développée rapidement en lançant plusieurs programmes de doctorat, et elle a augmenté ses activités de recherche en intelligence artificielle, en santé et dans bien d'autres domaines. Nous travaillons également beau-

coup avec les petites et moyennes entreprises de la région, et nous sommes un réel moteur pour l'économie régionale.

La recherche en français se manifeste de plusieurs façons. Premièrement, il y a la langue de travail, qui peut varier énormément d'un institut à un autre selon le milieu. Deuxièmement, il y a la langue dans laquelle on rédige les demandes de financement. Malheureusement, nos chercheurs choisissent trop souvent l'anglais par crainte d'être mal évalués à la fois par les comités des grands conseils et par les évaluateurs externes. Troisièmement, il y a la recherche sur la francophonie dans son sens large, c'est-à-dire en sciences humaines, en sciences sociales, en santé, etc. Quatrièmement, il y a le choix de la langue pour les publications de nos recherches scientifiques. Plusieurs facteurs font qu'un trop grand nombre de nos chercheurs francophones choisissent encore l'anglais. Malgré les principes de la Déclaration de San Francisco qui préconisent une évaluation intrinsèque de la recherche, nos chercheuses et chercheurs privilégient souvent l'anglais, car il y a encore la perception que certaines publications ou revues ont un prestige plus élevé.

D'emblée, je tiens à souligner les initiatives récentes du gouvernement du Canada qui ont contribué à renforcer la recherche en français au pays. Je mentionne notamment le soutien à la création et à la diffusion d'information scientifique en français ainsi que l'appui au Service d'aide à la recherche en français de l'Acfas.

Cependant, il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir. D'autres programmes, tels que celui des chaires Impact+, semblent avoir été conçus sans consultation des universités de petite et de moyenne taille. Ils ont de facto exclu ces universités du concours. Par exemple, durant la première ronde d'attribution de 64 chaires, 86 % ont été données aux universités membres du groupe U15.

Il est important que les programmes de recherche de notre pays appuient la recherche indépendamment du code postal des universités où elles se font. On a de la recherche, des chercheurs et des étudiants talentueux partout au pays. Sans une distribution adéquate, on risque de laisser pour compte un potentiel important qui serait sous-exploité. Les universités régionales jouent un rôle essentiel, particulièrement dans les communautés francophones en situation minoritaire, parce que certains programmes de recherche ou projets de recherche ne seraient simplement pas étudiés.

L'Université de Moncton salue le travail du Groupe consultatif et appuie largement ses recommandations. Nous appuyons fortement la création d'un fonds d'appui et de valorisation de la recherche en français. La recommandation visant la création d'un programme de bourses aux études supérieures pour les étudiants francophones en contexte minoritaire et pour les personnes racisées nous semble particulièrement structurante, et nous l'appuyons sans réserve. Cela irait à l'encontre de mesures souvent néfastes pour les plus petites universités, notamment la distribution de bourses au sein de nos universités qui se fait à partir de fonds obtenus entièrement antérieurement par les établissements. Une comparaison entre l'Université de Moncton et une très grande université du pays a démontré que cette université a 18 fois le nombre d'étudiants à la maîtrise, au cycle supérieur, mais 50 fois le nombre de bourses pour les étudiants à la maîtrise.

• (1110)

Cela nous semble être une question d'équité pour les étudiants, particulièrement ceux inscrits dans les universités de langue française en contexte minoritaire.

Nous voyons aussi d'un bon œil et nous appuyons la création d'un secrétariat de coordination de la recherche en français. Cette instance pourrait veiller à ce que les processus...

[Traduction]

La présidente: Pourriez-vous conclure, s'il vous plaît?

[Français]

Francis LeBlanc: ... des trois organismes appliquent une lentille francophone à leurs décisions.

Merci beaucoup.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Sur ce, nous allons maintenant passer à M. Gingras, pour cinq minutes.

Nous vous écoutons.

[Français]

Francis Gingras (vice-recteur adjoint à la recherche, Université de Montréal): Merci, madame la présidente.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, l'Université de Montréal salue la publication du rapport du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français, coprésidé par un professeur de notre université, Vincent Larivière, et au sein duquel siégeait également le directeur général des Presses de l'Université de Montréal, Patrick Poirier.

Notre université avait par ailleurs participé aux consultations qui ont mené à la rédaction de ce rapport, et elle se réjouit d'y retrouver certaines des recommandations qu'elle avait pu formuler à cette occasion, notamment celle sur la publication des données sur les profils linguistiques des évaluateurs et les taux de succès selon la langue pour les bourses et les subventions de recherche, celle sur l'augmentation du soutien à l'édition savante et aux plateformes qui assurent la diffusion et la découvrabilité des revues scientifiques qui publient en français, et celle sur le financement pérenne du programme Côte à Côte afin de favoriser la mobilité étudiante dans la francophonie canadienne. Toutes ces mesures sont concrètes et contribueront à renforcer la création et la diffusion de la recherche scientifique en français. Par ailleurs, elles s'appuient sur des mécanismes ou des infrastructures qui ont déjà fait leurs preuves.

Dans cet esprit, nous appuyons la recommandation de consentir un nouvel investissement de 40 millions de dollars par an pour la production et la diffusion de savoirs en français, tout en soulignant que, dans cette recommandation, certains éléments méritent d'être précisés.

D'une part, pour que l'impact soit considérable, il faudrait qu'il s'agisse manifestement d'un investissement supplémentaire qui vienne s'ajouter au montant du budget fédéral déjà consacré à la recherche, sachant que, en proportion du PIB, les dépenses du Canada sont inférieures à la moyenne des pays du G7 et à la moyenne des pays de l'OCDE. Même en augmentant le budget de 40 millions de dollars, consacrés à la recherche en français, le Canada ne comblerait pas l'écart par rapport à l'investissement consenti en recherche-développement par nos principaux partenaires internationaux.

D'autre part, comme pour les mesures qui s'appuient sur le renforcement d'infrastructures ou de programmes déjà bien établis, il est essentiel que ces nouveaux investissements reposent sur la force

des universités francophones à forte intensité de recherche qui agissent à titre de navire amiral pour la production et la diffusion de la science en français. Qui plus est, ces éventuels fonds supplémentaires investis pour le développement et la valorisation de la science en français devraient concerner l'ensemble du cycle de la recherche, depuis le financement de nouveaux programmes de recherche jusqu'à la diffusion de leurs résultats, en passant par les mécanismes de transfert des connaissances vers l'ensemble de la société afin de maximiser leur impact social et économique.

Il est évident qu'ultimement, la recherche en milieu francophone minoritaire ne peut que bénéficier d'un renforcement du financement de la recherche dans les grandes universités de recherche du Québec, qui accueillent déjà des équipes de recherche et des infrastructures qui servent l'ensemble de la francophonie canadienne. C'est le cas, par exemple, des presses universitaires comme les Presses de l'Université de Montréal, qui jouent un rôle majeur dans la diffusion du savoir en français pour des ouvrages écrits par des chercheurs du Canada et d'ailleurs dans le monde.

Dans la gestion d'un fonds éventuellement voué à la diffusion de la recherche en français, il faudra s'assurer que la volonté de faire émerger ou d'appuyer de petites structures en milieu minoritaire n'est pas réalisée au détriment d'acteurs déjà insuffisamment financés et qui sont au service de toute la communauté francophone, nationale et internationale.

De ce point de vue, la perspective de confier la gouvernance de ces initiatives à un secrétariat de coordination de la recherche en français peut sembler une idée intéressante, surtout s'il s'intègre à un éventuel organisme cadre de financement canadien de la recherche. Il nous semble cependant que la création d'une nouvelle structure importe moins, ici, que l'objectif essentiel d'assurer que la place accordée à la recherche en français fait partie intégrante de toutes les décisions fédérales en matière de recherche et d'innovation. Quelle que soit la forme que prend cette coordination, l'important est qu'elle se mette en place rapidement afin de veiller à ce que l'appui à la recherche en français soit systématiquement pris en compte au moment de lancer de nouvelles initiatives en recherche, qu'elles viennent des trois conseils subventionnaires fédéraux ou d'autres ministères, comme ceux de l'industrie et de la défense, appelés à jouer des rôles de plus en plus déterminants en matière de recherche et d'innovation.

En somme, l'Université de Montréal est déjà un acteur de premier plan pour la production, la diffusion et la valorisation de la science en français. Elle le fait grâce à la recherche qu'elle produit, aux plateformes et aux réseaux qu'elle héberge, comme Érudit ou Circé, et à son rôle dans la diplomatie scientifique. Une stratégie fédérale d'appui et de valorisation de la recherche en français gagnera à s'appuyer sur les forces de la première université francophone au Canada en ce qui a trait au volume de ses activités de recherche. Par ses actions et par sa politique linguistique, l'UdeM est déjà un chef de file reconnu pour le développement et la transmission des connaissances en français. Elle continuera d'exercer cette influence bénéfique dans le monde pour illustrer avec force le fait que la diversité linguistique et une importante production scientifique en français ne sont pas des contraintes, mais plutôt des atouts pour le Canada.

Je vous remercie.

• (1115)

[Traduction]

La présidente: Merci.

Nous allons commencer notre série de questions.

Dans le cadre de cette première série de questions, les membres du Comité auront six minutes chacun. Nous allons commencer par M. Godin.

La parole est à vous. Vous disposez de six minutes pour poser vos questions.

[Français]

Joël Godin (Saint-Augustin—Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de se prêter à cet exercice-là. Nous sommes tous conscients, je pense, qu'il y a un travail à faire en matière de recherche scientifique en français.

Madame Casimiro, vous dites que le rapport est très lucide. Vous y avez contribué, vous y avez participé et vous êtes heureuse de voir ce rapport-là déposé.

Maintenant, pour ce qui est du financement spécifique aux études francophones, au-delà de ce qui est dans le rapport, comment pouvons-nous être plus efficaces et efficients pour nous assurer de faire le rattrapage des recherches en français?

• (1120)

Lynn Casimiro: Vous voulez dire au-delà de ce qui est dans le rapport, n'est-ce pas?

Déjà dans le rapport, il y a de bonnes recommandations à cet égard. C'est beaucoup axé sur la collaboration entre les établissements, à mon avis. Je pense qu'il y a une force collective à travailler ensemble. L'Université de Montréal vient de souligner son expérience à cet égard. La Cité a une expérience en recherche appliquée. Le fait de travailler ensemble va attirer davantage de chercheurs ainsi que des étudiants qui sont intéressés par les domaines qu'on explore. Je pense que ça va créer un écosystème qui est beaucoup plus solide et qui va permettre aussi de transmettre des savoirs bruts — je vais le dire comme ça — ou fondamentaux, vers une mise en marché de certains produits. On rattrape ensemble les entreprises ainsi que des chercheurs de très grande renommée. Je pense qu'on peut faire travailler les plus petits établissements et les plus grands établissements. Je pense que c'est une des approches, qui est quand même dans le rapport, sur laquelle on peut mettre plus d'accent, soit l'aspect de la collaboration.

Joël Godin: Les petites universités sont peut-être plus importantes parce que, dans ma circonscription, il y a beaucoup de communautés rurales, alors je pense qu'il y a une proximité et qu'il est important que les universités de petite et de moyenne taille soient engagées dans le processus. Avec tout le respect que j'ai pour ces petites universités, comment ce rapport permettra-t-il qu'elles aient des échanges de collaboration avec les plus grosses universités, comme l'Université de Montréal et l'Université de Moncton, et votre établissement?

Au fait, La Cité est-elle considérée comme une université?

Lynn Casimiro: Nous sommes un collège qui compte 10 600 étudiants, à peu près. Nous sommes un gros collège francophone.

Joël Godin: Ma question est la suivante.

En quoi le rapport actuel, que vous encensez, et c'est tout à fait légitime, peut-il faire qu'il y ait une plus grande collaboration dans le domaine de la recherche scientifique en français?

Lynn Casimiro: Le rapport fait état de l'importance d'avoir un comité central qui serait hébergé au sein du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique. Ce cœur central permettrait d'arrimer ensemble les différents acteurs de la francophonie canadienne pour qu'ils puissent travailler ensemble.

Je pense que chaque établissement a un rôle de parrainage à jouer auprès de ses collègues, également. Donc, si on continue à travailler isolément, certains établissements vont évoluer. Si on travaille ensemble, on va pouvoir s'entraider — je vais le dire comme ça — et élever ceux qui en ont besoin.

Joël Godin: En fait, ce que vous dites, c'est que, selon le rapport, le secrétariat va inciter à la collaboration.

J'ai bien aimé le commentaire de M. Gingras, de l'Université de Montréal, lorsqu'il parle d'une autre structure. L'argent que l'on met dans les structures, on ne le met pas dans la recherche. Alors, je ne suis pas certain que le fait de créer une autre structure va inciter à la collaboration. Le secrétariat va peut-être inciter à la collaboration, mais il n'y aura plus d'énergie ou d'argent pour inciter les participants à collaborer.

J'aimerais entendre vos commentaires là-dessus.

Lynn Casimiro: Au-delà du secrétariat, il y a évidemment les investissements financiers qui ont été proposés dans le rapport. Ceux-ci permettraient également de donner de la capacité aux différents établissements. Encore une fois, ce sont les critères ou la manière dont les fonds seront octroyés qui auront une influence sur l'ensemble des établissements, peu importe leur taille. À ce moment-là, le secrétariat serait d'un appui pour ce genre de distribution. Toutefois, effectivement, il faut s'assurer que la structure fonctionne à l'intérieur de ce qui existe déjà.

Joël Godin: Merci, madame Casimiro.

Monsieur Gingras, de l'Université de Montréal, vous avez mentionné que vous êtes en tête de liste ou dans le peloton de tête des universités dans le domaine de la recherche scientifique en français. Quelle est votre position?

De plus, pouvez-vous nous dresser un tableau sommaire des différentes universités et provinces?

Francis Gingras: Oui. Si on prend l'ensemble des universités canadiennes, pour le volume des activités de recherche, l'Université de Montréal est la deuxième ou la troisième, suivant les...

Joël Godin: Quelle est la première et quelle est la deuxième?

Francis Gingras: La première, c'est l'Université de Toronto, qui est loin devant. L'Université de Montréal et l'Université de la Colombie-Britannique se partagent la deuxième position.

Joël Godin: C'est intéressant. C'est un peu le portrait que je voulais avoir.

Pourquoi l'Université de Montréal, qui est dans un bassin francophone — la langue commune du Québec est bien sûr le français — n'est-elle pas en tête de liste? Est-ce que c'est une question de moyens ou de bassin?

• (1125)

Francis Gingras: Les facteurs sont évidemment multiples, et la question du bassin n'est pas étrangère à tout ça. Effectivement, il est question de moyens, et les moyens sont aussi en lien avec le bassin.

Joël Godin: Ça m'amène à une autre question, cette fois sur le plan des moyens.

Vous avez dit que le montant de 40 millions de dollars suggéré dans le rapport était évidemment le bienvenu. Vous comprendrez que l'ajout d'argent est toujours le chemin le plus facile. Un moment donné, il faut aussi améliorer l'efficacité et l'efficience.

Alors, qu'est-ce que...

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Votre temps est écoulé. Vous pourrez peut-être revenir à cette question au deuxième tour. Merci.

Sur ce, nous passons à M. Deschênes-Thériault pour six minutes.

Nous vous écoutons.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Merci.

Chers témoins, vous avez donné trois perspectives complémentaires. De ce que je comprends, vous appuyez les recommandations présentées dans le rapport. J'aimerais vous entendre nous dire comment ces recommandations vont renforcer les communautés de recherche dans chacun de vos établissements respectifs.

Madame Casimiro, parlez-moi de la perspective d'un établissement collégial de langue française.

Lynn Casimiro: Je veux revenir sur un point soulevé par mon collègue de l'Université de Montréal à propos de l'importance de pouvoir diffuser les rapports d'évaluation des demandes de fonds qui sont acheminées. C'est extrêmement important pour bien comprendre la composition des comités et le taux de succès des différentes demandes. Comme collège ou comme université, nous sommes confrontés aux mêmes défis quand nous soumettons des demandes en français. Comme collège francophone, nous nous faisons un devoir de préparer tous nos documents et toutes nos soumissions en français. Je pense donc qu'il serait extrêmement important que l'une des recommandations du Comité soutienne cet aspect.

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur LeBlanc, quelle est la perspective d'une université de taille moyenne francophone hors Québec?

Francis LeBlanc: Il est certain que l'application des recommandations du Comité fera que la francophonie travaillera plus ensemble. Lorsqu'on a plus de moyens, c'est naturel. C'est lié à la question posée tout à l'heure par votre collègue. Il est naturel que les collègues se tournent surtout vers des collaborations à l'intérieur de la francophonie canadienne, mais aussi internationale. Nous demandons donc des moyens additionnels.

Aussi, il faut se pencher sur les moyens et la distribution des fonds actuels au Canada. Il faut que les comités de sélection soient représentatifs de la communauté, c'est-à-dire qu'ils aient des membres de différentes régions du pays et provenant d'universités de différentes tailles, qu'elles soient grandes, petites ou moyennes.

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur Gingras, qu'en est-il de la perspective du regroupement U15 Canada pour les établissements francophones?

Francis Gingras: L'idée, c'est que ce soit complémentaire. Ça a été dit à plusieurs occasions.

Cependant, pour optimiser l'usage des fonds publics, il faut s'appuyer sur ce qui existe déjà, sur ce qui a déjà fait ses preuves, et le développer. Pour ce qui est des grandes universités de recherche faisant partie de U15 Canada, il y a déjà des infrastructures de recherche qui peuvent être utilisées. La question, ici, ce n'est pas seulement d'avoir des fonds supplémentaires, mais que ceux-ci soient dirigés vers un objectif précis, soit de renforcer la science en français. Le but n'est pas tout simplement d'ajouter de l'argent à des fonds de recherche — ce qui est souhaitable, par ailleurs, pour le Canada —, c'est d'avoir un fonds qui s'adresse précisément à la question de la production et de la diffusion des savoirs en français.

Guillaume Deschênes-Thériault: Le Groupe consultatif recommande la mise en place d'un mécanisme de concertation pancanadien sur l'enseignement postsecondaire en français qui réunirait, notamment, l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne, les partenaires fédéraux, le Bureau de coopération interuniversitaire du Québec et les milieux de l'enseignement postsecondaire, à la fois collégial et universitaire. Son mandat serait d'accroître l'offre de programmes en français en contexte minoritaire.

Monsieur LeBlanc et madame Casimiro, j'aimerais vous entendre parler de l'importance de cette recommandation pour vos établissements.

Francis LeBlanc: Sur le plan de l'offre de programmes, il est certain que l'Université de Moncton est très ouverte à la collaboration. D'ailleurs, ça existe déjà au sein de notre campus. Par exemple, le Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick, qui est affilié à la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke, se trouve sur le campus de l'Université de Moncton.

Selon nos capacités, nous sommes bien sûr ouverts à collaborer à la création et à l'offre de programmes avec d'autres établissements partout au pays.

Lynn Casimiro: J'abonde dans le même sens que mon collègue, évidemment, et un des éléments, c'est que cette concertation va donner une plus grande force de frappe aux fonds qui sont investis. Si on continue à investir dans l'un et dans l'autre, avec cet élément de concertation entre les établissements, on peut aller beaucoup plus loin ensemble. Nous applaudissons ce type de recommandation, parce que ça permet aux collèges et aux cégeps de collaborer avec les universités, les instituts de recherche et nos partenaires pancanadiens comme l'ACUFC. Ça permet de s'assurer qu'on travaille tous vers le même objectif. À mon avis, on va avoir des retombées beaucoup plus grandes et une meilleure comptabilisation des résultats.

• (1130)

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci.

Monsieur Gingras, comme vous l'avez mentionné, une des pistes d'action pour appuyer les talents émergents, c'est de rehausser de façon pérenne l'appui au programme de mobilité étudiante Côte à Côte. L'Université de Montréal est déjà un partenaire clé de cette initiative. Pouvez-vous expliquer davantage pourquoi vous considérez que cette piste d'action est importante?

Francis Gingras: C'est justement un exemple concret de ce qui fonctionne déjà, mais qui gagnerait à être pérennisé et à avoir un financement mieux assuré. C'est un programme qui permet la mobilité étudiante au sein de la francophonie canadienne. Il y a l'Université de Montréal, le Campus Saint-Jean en Alberta et la Cité universitaire francophone de l'Université de Regina. Il y a déjà des partenaires à l'Université de Moncton. On a des partenaires et on pourrait élargir le programme, le projet, et mieux le faire connaître. Ça permet de faire circuler les étudiants dans la francophonie canadienne, de créer des liens et de renforcer à la base cet écosystème que nous appelons de nos vœux grâce à ceux qui sont les futurs chercheurs de cet écosystème. La question de la coordination commence déjà dans ces échanges que permet ce programme.

Guillaume Deschênes-Thériault: Monsieur LeBlanc, en ce qui concerne la question de favoriser la mobilité étudiante au sein de la francophonie canadienne, voulez-vous ajouter quelque chose?

Francis LeBlanc: Oui. Je suis d'accord avec mon collègue de l'Université de Montréal. Des échanges, des mélanges d'idées entre établissements vont mener à d'autres collaborations, c'est-à-dire que, lorsqu'on reçoit un stagiaire d'une université, les chances qu'on collabore par la suite avec cette université augmentent. Nous sommes très actifs sur le plan du recrutement des stagiaires, que ce soit ici au Canada ou à l'international. Ces stagiaires contribuent beaucoup à nos programmes de recherche. Souvent, ils vont décider de rester ou ils vont retourner dans leur pays ou dans leurs établissements, ici au Canada, et la collaboration va continuer.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à M. Blanchette-Joncas, pour six minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Merci, madame la présidente.

Je salue les témoins qui sont avec nous dans le cadre de cette importante étude.

Monsieur Gingras, vous avez parlé du Réseau Circé. Pouvez-vous nous expliquer ce que ça mange en hiver, exactement?

Francis Gingras: Le Réseau Circé, c'est le Réseau québécois de recherche et de mutualisation pour les revues scientifiques. C'est une initiative du Fonds de recherche du Québec, qui consacre 10 millions de dollars pour que les revues scientifiques québécoises puissent mieux faire le passage au libre accès diamant, c'est-à-dire le libre accès sans coût, ni pour les auteurs ni pour les lecteurs. Cela permet vraiment une grande diffusion de la recherche. C'est une obligation pour les revues au Québec et au Canada. Le Québec a décidé d'investir pour permettre le passage vers le libre accès diamant par le truchement de cette structure, ce qui permet de faire des projets pilotes pour, par exemple, mutualiser des ressources éditoriales, pour voir comment on peut mieux coordonner des services aux revues ou mieux assurer le transfert de connaissances vers la société civile, la valorisation et la vulgarisation des résultats de la recherche.

Maxime Blanchette-Joncas: D'accord. Merci.

Vous avez parlé de 10 millions de dollars financés entièrement par le gouvernement du Québec. Est-ce que vous savez pourquoi le

gouvernement fédéral n'a pas contribué à cette initiative, qui est si importante?

Francis Gingras: C'est une initiative du scientifique en chef du Québec. Le Conseil de recherches en sciences humaines, ou CRSH, qui est le principal organisme qui finance les revues scientifiques au Canada, s'est montré intéressé par ce développement. La question du financement des revues scientifiques est d'ailleurs au cœur du rapport. Le poids qui repose essentiellement sur le CRSH, pour les revues, gagnerait à être partagé sans doute par les autres conseils, notamment le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et les Instituts de recherche en santé du Canada, si on veut développer notamment la recherche dans d'autres domaines qu'en sciences humaines et sociales par des revues scientifiques en français. Le financement des revues au Canada est assumé essentiellement par le CRSH, mais il gagnerait à être mieux partagé sans doute au sein des trois conseils.

Maxime Blanchette-Joncas: D'accord. Merci.

Dans le rapport, on propose notamment un nouveau fonds d'appui et de valorisation pour la recherche en français. Vous avez parlé de l'initiative du gouvernement du Québec et de l'ancien scientifique en chef du Québec, M. Quirion, qui a maintenant terminé son mandat. Je le salue. On parle déjà d'une structure qui existe, soit Circé et Érudit, dont nous avons eu la chance d'accueillir la directrice générale lors de notre dernière rencontre.

J'essaie de voir pourquoi on veut faire de nouveaux investissements fédéraux, notamment, quand on a déjà des structures. Est-ce qu'il serait préférable de conserver et de solidifier ce qu'on a en place au lieu de créer d'autres structures en parallèle?

• (1135)

Francis Gingras: Il est sûr que l'important, comme je le disais dans mon allocution d'ouverture, c'est l'objectif. Donc, en s'appuyant sur des structures qui existent déjà, comme Érudit, on sert l'ensemble de la francophonie canadienne. Érudit publie déjà des revues de partout au Canada. Le Réseau Circé travaille déjà avec des revues de la francophonie canadienne. Donc, l'appui supplémentaire devrait, je crois, s'appuyer sur des structures qui ont déjà fait leurs preuves et qui sont déjà au service de l'ensemble de la francophonie canadienne.

Maxime Blanchette-Joncas: Merci.

Vous avez également parlé du modèle du libre accès diamant. On tente un peu de le vulgariser et de le résumer pour les gens qui suivent nos travaux. C'est le rôle de Circé, actuellement, d'accompagner les revues québécoises, notamment dans cet objectif de libre accès. Vous avez même parlé d'obligations. Le Fonds de recherche du Québec l'a exigé pour 2028.

Avez-vous des estimations actuellement du montant de financement requis pour notamment assurer la viabilité des revues lorsqu'elles seront entièrement libres d'accès et que leurs abonnements seront perdus?

Francis Gingras: Nous n'avons pas de chiffres précis à donner à cette étape puisqu'on travaille justement à revoir ce modèle économique, mais il est vrai qu'une part importante des revenus vient des abonnements. Cette part-là va disparaître avec le passage au libre accès diamant pour les revues financées, qu'elles soient financées par le Conseil de recherches en sciences humaines ou par le Fonds de recherche du Québec. Donc, c'est un manque à gagner qui peut être très important pour certaines revues.

La mutualisation des services éditoriaux est une des voies qu'on peut explorer. Toutefois, il y a aussi des questions plus larges que le réseau observe aussi, par exemple la répartition des fonds. Les fonds vont chez des grands éditeurs commerciaux, essentiellement états-uniens. Ce sont eux qui reçoivent ces fonds-là. Ce sont des fonds publics qui servent, finalement, à faire faire des profits énormes à un système éditorial un peu déséquilibré.

Maxime Blanchette-Joncas: On parle beaucoup de souveraineté ces temps-ci, notamment de souveraineté scientifique, de souveraineté territoriale et de souveraineté économique. Pour avoir notre souveraineté sur le plan scientifique, ça prend nos revues.

Vous êtes conscient, dans ce cas-là, que le gouvernement doit notamment soutenir davantage les initiatives comme Circé, voire peut-être verser une compensation au besoin.

J'aimerais entendre vos commentaires sur la perte de revenus si on se tourne vers le libre accès.

Francis Gingras: C'est fondamental et, ça, c'est une des revendications que le Réseau Circé avait faites dans son mémoire déposé auprès du Groupe consultatif et que l'Université de Montréal soutient aussi. Il s'agit vraiment d'assurer un soutien public aux revues scientifiques pour assurer, justement, la diffusion du savoir. Ce sont des recherches qui sont faites avec des fonds publics et qui doivent retourner vers le public librement et sans enrichir des organismes privés.

Maxime Blanchette-Joncas: Votre message est bien reçu.

J'aimerais aborder un sujet quand même assez direct pour la recherche en français. Celle-ci n'est pas toujours facile à réaliser en génie et en santé. Comme on le sait, les principales publications scientifiques sont faites en anglais. Le Réseau Circé pourrait-il constituer, au Québec, une infrastructure commune et permanente, notamment pour développer durablement davantage de publications scientifiques dans ces disciplines?

Francis Gingras: Le Réseau Circé y travaille, mais avec l'ensemble des partenaires. De plus, le Fonds de recherche du Québec a eu des initiatives ciblées pour créer des revues en français, spécialement en nature et technologies et en santé. Le Conseil de recherches en sciences humaines pourrait avoir ce genre d'initiatives. On peut l'appeler de nos vœux. Toutefois, on pourrait aussi penser, et je le rappelle, que le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada pourraient aussi jouer un rôle dans la diffusion des savoirs en français. Les trois conseils subventionnaires ont sans doute un rôle plus important à jouer là-dedans.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Nous allons commencer notre deuxième série de questions de cinq minutes et de deux minutes et demie.

Madame Cody, vous avez la parole. Vous avez cinq minutes.

Connie Cody (Cambridge, PCC): Merci, madame la présidente.

Par votre entremise, j'aimerais remercier les témoins de leur présence aujourd'hui.

Monsieur LeBlanc, vous êtes un fier chercheur acadien et l'un des plus éminents scientifiques francophones du Canada, et pourtant votre manuel d'astrophysique, reconnu à l'échelle internationale, a été publié en anglais. Était-ce votre choix de le publier en anglais plutôt qu'en français, ou était-ce nécessaire pour rejoindre un auditoire mondial?

Francis LeBlanc: C'était surtout pour atteindre un auditoire mondial.

[Français]

J'avais envisagé de publier en français, mais il est sûr que, pour publier en français et atteindre un public international, il aurait été préférable de publier en France. Cela dit, il y avait déjà plusieurs manuels de ce type en France et il est plus difficile pour une personne de l'extérieur de se faire publier par une maison d'édition en France comparativement à des chercheurs connus de leur pays. Donc, j'ai choisi de publier mon livre en anglais, comme le font beaucoup de chercheurs, malheureusement.

● (1140)

[Traduction]

Connie Cody: Cela étant, si vous aviez publié votre livre en français, dans quel français l'auriez-vous traduit et auriez-vous publié vos recherches? Vos travaux auraient-ils pu susciter le même intérêt à Harvard, Stanford et Cambridge ainsi que dans des dizaines d'autres universités?

[Français]

Francis LeBlanc: Non. Il est évident que, lorsqu'on publie en français, l'auditoire est beaucoup plus limité. Idéalement, on pourrait avoir des traductions simultanées, ce qui va peut-être être possible maintenant avec l'intelligence artificielle. Le marché aurait été beaucoup plus petit si j'avais publié un ouvrage en français. C'est pour ça que les chercheurs en sciences, en santé, souvent choisissent de publier en anglais; ils ont plus d'effet au niveau international. L'anglais est devenu, en quelque sorte, le langage de la science à l'international.

[Traduction]

Connie Cody: Merci.

J'aimerais adresser ma prochaine question à Mme Casimiro.

Vous avez mentionné l'importance des droits de propriété intellectuelle. Compte tenu de l'utilisation accrue de l'intelligence artificielle et du fait que les données de recherche sont recueillies et stockées dans des centres de données situés dans un autre pays où les lois en matière de protection et d'accès sont différentes, pensez-vous qu'il y ait lieu d'avoir des préoccupations concernant le contrôle et la propriété des résultats de recherche issus des systèmes d'intelligence artificielle et les droits de propriété intellectuelle?

[Français]

Lynn Casimiro: La propriété intellectuelle dans les collèges et dans les cégeps est cédée aux entreprises qui, elles, font la mise en marché de leurs produits. Nous ne publions pas les résultats de la recherche appliquée, nous utilisons les publications pour mener les activités de recherche appliquée.

La question que vous posez concerne donc plutôt l'entreprise qui utilise le produit ou le service que nous avons développé avec elle. C'est lorsque nous développons le protocole avec l'entreprise pour gérer le problème qu'elle souhaite régler que la recherche en français est importante pour nous. À ce moment-là, nous accédons aux publications scientifiques. S'il y avait au moins un résumé en français des publications qui sont en anglais, nous serions en mesure d'utiliser cette information-là pour évaluer l'écart et aider les entreprises.

[Traduction]

Connie Cody: À votre avis, quel sera l'impact de la décision du gouvernement fédéral de fermer sept installations de recherche — dont deux, si je ne m'abuse, se trouvent au Québec — sur l'infrastructure scientifique, les études agricoles et le financement futur?

[Français]

Lynn Casimiro: Un des défis pour les collègues et les cégeps, c'est de maintenir une infrastructure qui permet d'accueillir les entreprises. Pour le moment, on fonctionne beaucoup au Québec avec les centres collégiaux de transfert de technologie, ou CCTT. Dans le reste du pays, ce sont des centres d'accès à la technologie. C'est la même bête, c'est juste que le Québec a commencé avant, devenant la mesure étalon pour le reste du pays.

En ce moment, le fonds est fixe pour ces centres d'accès. Si on veut développer un nouveau centre d'accès, il faut en enlever un ailleurs. Donc, en ce moment, il n'y a pas de nouveaux centres d'accès ou de CCTT qui sont développés. C'est un problème, parce que ça veut dire que, quand on développe un centre d'accès dans un établissement, on perd tout ce qui a été développé en innovation dans l'établissement dont on a enlevé le centre d'accès à la technologie. Ça a des répercussions. Pour le gouvernement, du point de vue financier, c'est la même chose, mais pour l'innovation au pays, on perd avec cette dynamique.

Je pense que, oui, il y a lieu d'investir davantage dans ces centres d'accès à la technologie ou dans les centres collégiaux de transfert de technologie au Québec.

[Traduction]

Connie Cody: Merci.

La présidente: Votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Noormohamed, pour cinq minutes.

La parole est à vous.

[Français]

Taleeb Noormohamed (Vancouver Granville, Lib.): Merci, madame la présidente.

Du point de vue d'un établissement francophone hors Québec, où devrait-on chercher du financement au sein du système de financement actuel pour répondre aux réalités d'un grand établissement?

Francis LeBlanc: L'Université de Moncton et les autres établissements se tournent souvent vers les trois organismes suivants: le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada. Ce que nous demandons, c'est une distribution et une évaluation plus juste de nos projets.

J'ai donné l'exemple des chaires Impact+. Un facteur prédominant en ce qui concerne ces chaires, c'est l'investissement et les capacités de recherche de l'établissement qui accueille ces personnes. De facto, une petite institution peut moins investir pour attirer un chercheur de calibre international, comparativement à une grande université. Nous avons soumis une demande dans le cadre de chacun des concours. Nous avons de bonnes candidatures, mais nous sommes quand même désavantagés en matière de moyens financiers.

• (1145)

Taleeb Noormohamed: C'est bien noté.

Demain, si on avait à modifier une règle des organismes subventionnaires fédéraux afin d'améliorer la compétitivité des établissements francophones hors Québec, quelle règle choisiriez-vous?

Francis LeBlanc: Ça serait la distribution des chaires, des bourses et plusieurs autres choses liées au financement antérieur. Prenons l'exemple d'une grande université comme l'Université de Toronto. Puisqu'elle est l'université numéro 1, lorsqu'une centaine de chaires sont lancées, elle va en avoir une grosse partie. Si on regarde les chaires de recherche du Programme des chaires de recherche Canada 125, on constate qu'elles ont été concentrées dans un petit nombre d'universités. Pour ce qui est des Chaires de recherche Impact+ du Canada, elles aussi ont été concentrées dans de grandes universités.

Il y a un effet secondaire à cela. Il est bien que le Canada attire 100 chercheurs de calibre international. Cependant, ces chercheurs compétitionneront pour les fonds du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, des Instituts de recherche en santé du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Ils vont certainement obtenir des fonds importants.

Donc, si on n'augmente pas le budget en fonction du nombre de nouveaux chercheurs qui entrent dans le système, ce sont les chercheurs qui ont de petits montants, quand même substantiels, qui vont se faire écartier du modèle de financement. Pour chaque personne qu'on attire, il y aura peut-être un, deux, trois, quatre ou cinq chercheurs qui perdront leur financement à long terme s'il n'y a pas une augmentation des investissements.

Taleeb Noormohamed: D'accord.

Sur la question de la coordination de la recherche, le Groupe consultatif a proposé une nouvelle structure: la création d'un secrétariat de coordination de la recherche en français.

Je m'adresse à tous les témoins: quels problèmes ce secrétariat permettrait-il de résoudre qui ne pourraient pas être résolus en clarifiant les objectifs, les responsabilités ou les exigences des conseils subventionnaires existants?

Francis Gingras: Un rôle de coordination et de chien de garde doit être exercé. Il faut s'assurer que les choses sont faites. On vient d'évoquer les Chaires de recherche Impact+ du Canada, les chaires Eddie Goldenberg. Pour un certain nombre de raisons, ces chaires ont effectivement favorisé les universités membres du regroupement U15.

Or, si, en plus, on tient compte de la question linguistique, les universités francophones sont sous-représentées parmi les universités qui ont reçu ces chaires. L'Université de Montréal en a reçu, et nous sommes très contents d'en avoir. Cela dit, la proportion de chaires remises aux universités francophones est inférieure à la représentativité des francophones au Canada.

Quelle que soit la forme ou la structure du secrétariat, ce dernier devrait s'assurer, quand on prend une nouvelle mesure en recherche, par exemple l'instauration de nouvelles chaires, de ne pas accroître le déficit de promotion et de diffusion de la recherche en français. C'est un peu ce rôle-là que ce secrétariat pourrait jouer. Comme je vous l'ai dit, pour nous, c'est l'objectif de coordination et de vérification qui est fondamental.

Lynn Casimiro: Je voudrais ajouter quelque chose à ce que mes collègues ont déjà dit. D'excellents points ont été soulevés et je ne voudrais pas les réitérer.

Il faut garder en tête que le rôle du secrétariat sera de s'assurer de la conformité de la distribution et de l'utilisation des fonds ainsi que du travail de coordination, cela dans le respect du concept de l'égalité réelle, qui fait partie de la Loi sur les langues officielles. On a aussi parlé d'équité. Pour le moment, c'est vraiment ce concept d'égalité réelle qu'on doit absolument soutenir pour ce qui est de la recherche en français. Dans ce contexte, le secrétariat aurait le rôle de chien de garde, comme l'a soulevé M. Gingras.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Le temps de parole de M. Noormohamed est maintenant écoulé.

Nous allons passer à M. Blanchette-Joncas pour deux minutes et demie.

La parole est à vous.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Je poursuis avec vous, monsieur Gingras.

Le rapport indique que les bibliothèques universitaires consacrent environ 400 millions de dollars par année aux abonnements et aux services connexes. Comme vous l'avez évoqué un peu plus tôt, la majorité des sommes est distribuée à des maisons d'édition commerciales étrangères.

Qu'est-ce que le Québec, notamment dans son réseau de revues scientifiques, gagnerait à conserver cette capacité de diffusion scientifique au sein d'infrastructures québécoises commerciales comme le Réseau Circé, voire Érudit?

• (1150)

Francis Gingras: C'est fondamental, et c'est l'esprit aussi derrière le passage au libre accès diamant. Il y a une volonté tout à fait louable de s'assurer que la recherche est diffusée le plus largement possible et qu'elle est accessible à tous et à toutes. Toutefois, il faut aussi s'assurer que cette recherche ne se sert pas de fonds publics pour un système qui fait des profits complètement disproportionnés. Les acteurs dont vous parlez font des profits énormes avec l'argent des bibliothèques universitaires du Québec et du Canada. C'est l'ensemble des bibliothèques universitaires qui sont touchées par ce phénomène. De plus, il y a un lien avec la question linguistique dans ce phénomène-là.

Je me permets d'ajouter la question du prestige accordé à l'anglais. C'est aussi historiquement situé. On parle d'une économie de prestige. Ça n'a pas toujours été le cas. Les grands articles importants d'Albert Einstein ont été publiés en allemand. À cette époque-là, ils ont eu l'impact qu'ils ont pu avoir, même en étant publiés en allemand. Donc, il y a des passages comme ça.

Il y a de l'espoir pour aujourd'hui, parce qu'un pays comme le Brésil a pris des décisions fortes en matière d'appui à la science en langue brésilienne. De plus, c'est la seule langue pour laquelle nous voyons actuellement les publications scientifiques augmenter dans la langue nationale. On voit donc qu'il y a des possibilités lorsqu'on adopte des politiques publiques en ce sens.

Maxime Blanchette-Joncas: Votre message est bien reçu.

Vous avez parlé de sous-représentation, notamment dans la distribution des nouveaux investissements du gouvernement fédéral. C'est historique: 1,7 milliard de dollars pour créer les chaires de recherche du Canada Eddie Goldenberg, ou chaires de recherche Impact+ Canada.

Selon votre analyse, quel message est-ce que ça envoie aux universités francophones?

Vous l'avez très bien démontré: vous allez être en mesure d'avoir un impact de recherche aussi élevé que les universités anglophones.

Francis Gingras: Il est clair qu'il y a eu un défi supplémentaire quand il fallait accueillir ces chercheurs très rapidement dans un milieu francophone, en leur demandant de publier en français et, éventuellement, d'enseigner en français. Donc, c'est la réalité de nos universités. Dans le cadre d'une initiative comme celle-là — que nous saluons et à laquelle nous avons participé —, nous espérons que ça se fasse en tenant compte de la réalité et de la diversité linguistique du Canada, laquelle est un atout pour le Canada selon nous, comme je le disais.

Ma collègue évoquait l'Union européenne et le rapprochement qu'on souhaite avec elle. Cette question de la diversité linguistique est au cœur des systèmes de financement de la recherche en Europe, et le Canada doit profiter de son expertise, justement de ce côté-là, pour se rapprocher.

[Traduction]

La présidente: Merci. Votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant passer à M. Ho, qui se joint à nous au moyen de l'application Zoom.

Monsieur Ho, vous avez quatre minutes. Nous terminerons ensuite cette partie de la réunion avec Mme Nathan, qui disposera de quatre minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): Merci, madame la présidente.

Mes questions s'adressent au professeur Francis LeBlanc.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit que vous demandiez au gouvernement d'accepter les recommandations du rapport.

Dans le rapport en question, on parle de programmes pancanadiens, comme le projet de doctorat en génie et technologie pour les Autochtones et les Noirs, dans les secteurs public et privé. On souligne ensuite que les programmes ciblant spécifiquement les étudiants d'expression française racisés sont rares et que la prise en compte des étudiants racisés dans la formation de la relève est « un enjeu de justice sociale ». Le rapport demande ensuite aux collèges et aux universités de langue française et bilingue de reconnaître les réalités vécues par les étudiants appartenant à des groupes racisés. Enfin, il formule une recommandation invitant le gouvernement fédéral à se doter d'un financement accru et de cibles d'embauche pour les professeurs racisés d'expression française.

J'aimerais savoir si vous acceptez cette recommandation.

[Français]

Francis LeBlanc: Nous pensons que le principe de l'équité sur le plan de l'offre de bourses doit être respecté. Nous savons que certains groupes sont historiquement sous-représentés dans certaines disciplines. Donc, il est naturel de vouloir offrir un nombre de bourses supplémentaires à ces groupes-là pour avoir une représentativité réelle, surtout dans certains domaines, que ce soit les sciences ou autres. C'est aussi le cas pour la francophonie.

Je vous ai donné l'exemple tout à l'heure d'une comparaison entre l'Université de Moncton et une grande université — et ce n'était pas l'université de mon collègue M. Gingras —, où on a 18 fois plus d'étudiants, mais 50 fois plus de bourses. Ça fait que les étudiants vont migrer vers ces universités-là parce qu'ils vont avoir une meilleure chance d'obtenir une bourse.

• (1155)

[Traduction]

Vincent Ho: Je comprends. Au cours de la première heure, vous avez beaucoup parlé de la taille des établissements et des problèmes et des défis qui y sont associés, ce qui m'amène à un autre point.

Je veux revenir à ma question initiale. Qu'entend-on par génie pour les Noirs et les Autochtones exactement? En quoi est-ce différent? J'aimerais vous entendre là-dessus.

[Français]

Francis LeBlanc: L'ingénierie n'est pas mon domaine, mais je pense que l'esprit du rapport, c'est d'avoir une représentativité plus fidèle dans différents domaines.

[Traduction]

Vincent Ho: Je sais que vous n'êtes pas ingénieur, mais vous êtes professeur au département de physique et d'astronomie de l'Université de Moncton. Les lois du mouvement de Newton ou les lois de la thermodynamique différent-elles selon l'origine ethnique de l'ingénieur?

[Français]

Francis LeBlanc: Non, j'en conviens. Cependant, je travaille...

[Traduction]

Vincent Ho: Je suis heureux que vous soyez d'accord, mais vous demandez tout de même au gouvernement fédéral d'adopter plus de programmes en génie destinés aux Noirs et aux Autochtones. J'aimerais simplement que vous m'expliquiez le lien entre ces éléments.

[Français]

Francis LeBlanc: C'est la perspective. Par exemple, je suis astrophysicien et astronome. L'astronomie s'est développée différemment selon le pays d'origine, qu'il s'agisse des constellations, de la perception de l'Univers...

[Traduction]

Vincent Ho: Elle ne se développe pas en fonction de l'origine ethnique du physicien, n'est-ce pas?

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre, monsieur Ho. Votre temps est écoulé. Merci.

Vincent Ho: J'aimerais obtenir une réponse écrite à ma question, le plus tôt possible. Merci.

La présidente: Monsieur LeBlanc, si vous pouviez fournir votre réponse par écrit, ce serait formidable.

Nous allons terminer cette partie de la réunion avec Mme Nathan, qui dispose de quatre minutes.

La parole est à vous.

Juanita Nathan (Pickering—Brooklin, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci à vous tous d'être ici.

Le rapport du groupe consultatif présente des solutions structurales, mais leur mise en œuvre complète dépend beaucoup du financement fédéral. Quels établissements postsecondaires ou réseaux universitaires ont déjà pris l'initiative de préparer le terrain ou de renforcer leur infrastructure interne pour se conformer à ces recommandations?

Vous pouvez tous les trois répondre au nom de vos établissements, si vous le pouvez.

[Français]

Francis Gingras: Je peux revenir sur ces acteurs importants qui existent déjà et qui sont mentionnés dans le rapport. Par exemple, il y a la plateforme Érudit, qui est née à l'Université de Montréal, qui a été créée en partenariat avec l'Université du Québec à Montréal et l'Université Laval, et qui s'est depuis développée dans l'ensemble du Canada. Érudit est un joyau pour la diffusion de la science au Canada, en particulier pour la science en français. C'est un exemple concret.

Il y a aussi le Réseau Circé, dont j'ai pu parler assez longuement grâce aux questions du député Maxime Blanchette-Joncas. Il s'agit là aussi d'un exemple d'une initiative du gouvernement du Québec, laquelle serait tout à fait en mesure de se transposer au niveau d'un objectif pancanadien si le financement correspondait.

Il y a aussi le programme Côte à Côte, qu'on a évoqué, qui permet la mobilité partout au Canada et qui est une initiative de l'Université de Montréal pour le Québec.

Lynn Casimiro: Je peux parler d'une initiative qui a été menée par un des groupes qui sont mentionnés dans le rapport, soit l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne. Cette dernière a déjà établi un partenariat. Avant, elle ne travaillait que pour la minorité canadienne, mais elle a maintenant un partenariat avec l'Université du Québec et elle vient de s'amalgamer au réseau des collèges et des cégeps de la francophonie canadienne. C'est un exemple concret de la façon dont nous unissons nos forces pour créer une structure qui va être en mesure de soutenir les recommandations du rapport.

D'ailleurs, ils sont mentionnés comme partenaires pour ce travail de concertation. C'est un exemple de ce qui est déjà fait en amont. On parle de trois ans de travail pour développer ce genre de collaboration et pour établir les bases qui vont soutenir les investissements. Nous allons être positifs, nous allons dire que ces investissements seront faits. Quand ces investissements seront faits, il y aura déjà des structures, comme celles mentionnées par mon collègue et comme celle que je vous présente, qui vont bien aider à faire avancer le dossier de la diffusion des savoirs scientifiques en français.

• (1200)

Francis LeBlanc: Mes collègues ont mentionné Érudit. L'Université de Moncton fait paraître une publication par l'intermédiaire d'Érudit, qui lui donne plus de visibilité. On peut aussi penser à l'Acfas, qui a développé un Service d'aide pour la recherche en français. Les universités ont été consultées et nous avons participé activement à la mise en place de ce service d'aide, laquelle sera peut-être variable selon le type d'établissement. Ça peut toucher des francophones dans des universités anglophones ou ça peut toucher, bien sûr, des francophones en milieu minoritaire ou autre. Il y a déjà beaucoup d'initiatives qui ont été entreprises, et je pense qu'il y en aura d'autres.

[Traduction]

Juanita Nathan: Merci.

Combien de temps me reste-t-il?

La présidente: Il vous reste 20 secondes.

Juanita Nathan: Je vais utiliser ce temps pour remercier les témoins.

La présidente: D'accord, merci beaucoup.

Sur ce, je tiens à remercier les témoins, au nom de tous les députés, d'avoir comparu devant le Comité et d'avoir apporté leur précieuse contribution à cette étude.

Nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes pour permettre aux témoins du deuxième groupe de prendre place.

• (1200)

(Pause)

• (1205)

La présidente: La séance est ouverte.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des nouveaux témoins.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Pour ceux qui sont sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation, soit le parquet, l'anglais ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'oreillette et sélectionner le canal désiré.

Je tiens à rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser une question en français ou en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, je vous invite à tout de suite prendre un instant pour préparer votre oreillette et sélectionner le canal d'écoute qui vous convient à l'avance afin de profiter pleinement du temps imparti pour les questions et les réponses.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue à notre deuxième groupe de témoins aujourd'hui.

Nous accueillons M. Yalla Sangaré, trésorier, de l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université. Il se joint à nous par vidéoconférence.

Nous accueillons également M. Nipun Vats, sous-ministre adjoint, Secteur des sciences et de la recherche, du ministère de l'Industrie.

Nous avons enfin des représentantes du Conseil national de recherches du Canada: Mme Karen Cahill, vice-présidente, Services intégrés et dirigeante principale des finances; et Mme Julie LeFebvre, vice-présidente, Technologies émergentes.

Tous les témoins disposeront de cinq minutes pour faire leur déclaration préliminaire. Nous passerons ensuite aux questions.

Nous allons commencer par M. Sangaré, qui représente l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université.

La parole est à vous. Vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

• (1210)

[Français]

Yalla Sangaré (trésorier, Association canadienne des professeurs et professeurs d'université): Madame la présidente, distingués membres du Comité permanent de la science et de la recherche, je tiens d'abord à vous remercier pour l'invitation à témoigner devant vous.

Je suis ici à titre de représentant de l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université, ou l'ACPPU, mais je suis aussi professeur à l'Université Sainte-Anne, située au cœur de l'Acadie de la Nouvelle-Écosse. Donc, j'enseigne dans une université francophone en contexte très minoritaire ici, en Nouvelle-Écosse.

À l'ACPPU, nous représentons 75 000 membres de 130 universités et collèges au pays. Nous faisons la promotion et la défense de la liberté académique. Ça, c'est vraiment au cœur de notre mission. Nous nous battons aussi pour un système d'enseignement supérieur financé par des fonds publics qui est de haute qualité et qui est accessible à toutes et à tous. Nous considérons qu'un tel système est un bien public qui est fondamental pour la démocratie.

Le Canada peut compter sur un secteur postsecondaire remarquable. Partout au pays, des chercheurs, des professeurs et des étudiants contribuent chaque jour à l'avancement des connaissances, à la formation de la relève et au développement de nos communautés. Notre priorité doit donc être de leur donner les meilleurs moyens pour réussir. Cela signifie de permettre aux francophones partout au pays d'étudier en français, de faire de la recherche en français, de publier en français et de former la prochaine génération de chercheurs en français.

C'est pourquoi, à l'ACPPU, nous avons accueilli très favorablement le rapport intitulé « Recherche en français et égalité réelle: une occasion à saisir ». Étant donné que les délais sont courts, notre message est assez clair et limpide: nous appuyons les recommandations de ce rapport. Nous appelons donc le gouvernement fédéral à les mettre en œuvre rapidement et ambitieusement et à accompagner cette mise en œuvre d'investissements durables et, surtout, prévisibles.

Ce rapport pose quand même un diagnostic très important, qui n'est cependant pas nouveau — d'autres rapports ont déjà indiqué les mêmes choses —, mais surtout, il propose aussi des solutions concrètes et une feuille de route pour aller de l'avant.

La recherche en français fait face à des obstacles persistants et systémiques ici, au Canada, mais aussi ailleurs dans le monde. La part du français dans la publication scientifique internationale recule. Par exemple, la proportion d'articles scientifiques publiés en français et indexés est passée de 2,14 % en 1990 à 1,06 % en 2023.

Dans un pays ayant le français comme langue officielle, faire de la recherche en français ne devrait pas être une source de désavantage. La Loi sur les langues officielles reconnaît d'ailleurs la situation particulière du français au Canada et en Amérique du Nord, ainsi que la responsabilité des institutions fédérales de le protéger et de le promouvoir. En fait, l'engagement du gouvernement du Canada est de protéger et d'appuyer les institutions des communautés de langue officielle en situation minoritaire pour soutenir leur vitalité. Cette responsabilité doit aussi se refléter dans notre politique scientifique.

Je vais m'arrêter ici, parce que je vois que mon temps de parole est presque écoulé. Cependant, en gros, pour synthétiser, nous soutenons ce rapport et nous voulons une mise en œuvre de ses recommandations. Nous avons, ici et là, quelques réserves très mineures, par exemple sur l'intelligence artificielle, mais fondamentalement, nous recommandons la mise en œuvre de ce rapport.

Je vous remercie encore de m'avoir invité.

• (1215)

[Traduction]

La présidente: Merci.

Sur ce, nous allons passer à M. Vats, qui représente le ministère de l'Industrie.

Allez-y, s'il vous plaît. Vous avez cinq minutes.

Nipun Vats (sous-ministre adjoint, Secteur des sciences et de la recherche, ministère de l'Industrie): Merci beaucoup, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je suis heureux de comparaître devant le Comité pour discuter de son étude du rapport du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français.

[Français]

La recherche en français est essentielle à l'excellence du Canada en matière de recherche. Elle élargit l'éventail des connaissances, des perspectives et des talents qui contribuent à l'innovation et au développement économique, tout en renforçant la vitalité des communautés francophones partout au Canada, y compris les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le Canada est un chef de file mondial en science et en recherche, et nous reconnaissons l'importance des contributions des chercheurs et des établissements francophones.

[Traduction]

Dans son rapport, le groupe recense des défis interreliés qui font obstacle à un rôle encore plus important de la recherche en français au sein de l'écosystème de la recherche au Canada. Il recommande une gouvernance renforcée de la recherche, un nouvel investissement pour appuyer la recherche en français et un leadership rehaus-

sé de la part du gouvernement du Canada. Le rapport nous rappelle que l'accès aux programmes et aux services dans les deux langues officielles est essentiel, mais qu'il ne suffit pas, à lui seul, à garantir une véritable égalité.

Les obstacles structurels peuvent nuire à la création, à l'évaluation, à la diffusion et à l'application des connaissances en français.

[Français]

Tout en reconnaissant ces défis, il est important de noter que des efforts ont été déployés — et continuent de l'être — pour améliorer la promotion de la recherche en français. Les partenaires fédéraux agissent dans trois volets interreliés du parcours de recherche: l'accès au financement, la publication et la découvrabilité, ainsi que la coordination et les responsabilisations à l'échelle du système. Garantir l'égalité de fait implique d'examiner l'ensemble du parcours menant au financement fédéral, depuis la capacité d'un chercheur à préparer un dossier solide en français jusqu'à la capacité du système à l'évaluer de manière équitable.

[Traduction]

L'objectif est simple. Les chercheurs devraient avoir l'assurance qu'ils peuvent présenter une demande de financement fédéral pour leurs travaux de recherche en français et être soutenus dans cette démarche.

Les candidats peuvent soumettre leurs propositions aux organismes subventionnaires fédéraux dans la langue officielle de leur choix. Ces organismes mettent tout en œuvre pour renforcer leurs pratiques d'évaluation et améliorer l'information disponible afin de cerner les disparités qui persistent entre les programmes, les disciplines et les régions. De meilleures données permettront également de déterminer si les mesures que nous prenons donnent des résultats concrets.

[Français]

Dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028, Patrimoine canadien accorde une aide financière de 900 000 \$ sur trois ans pour soutenir le Service d'aide à la recherche en français de l'Acfas. Ce service aide les chercheurs de communautés francophones en situation minoritaire à renforcer leurs demandes de financement et à accéder aux possibilités de recherche fédérales.

En ce qui concerne la publication et la découvrabilité, les partenaires fédéraux s'efforcent de faciliter la publication, la recherche, l'accessibilité et l'utilisation des travaux de recherche en français.

Ce comité a déjà entendu le témoignage d'Érudit concernant l'infrastructure essentielle que la plateforme fournit pour publier, préserver et faciliter la recherche et l'accès au travail de recherche en français. La Fondation canadienne pour l'innovation est l'un des principaux bailleurs de fonds d'Érudit, notamment pour son projet Studia, qui vise à moderniser la plateforme et à améliorer la visibilité du contenu savant.

[Traduction]

La politique des trois organismes sur le libre accès récemment renouvelée permettra de rendre librement accessibles, dès leur publication, les articles financés par ces organismes et ayant fait l'objet d'une évaluation par des pairs. Ainsi, un plus grand nombre de chercheurs, d'établissements et de communautés auront accès à la recherche financée par des fonds publics, y compris à celle publiée en français.

En matière de coordination et de reddition de comptes, aucun organisme ne contrôle à lui seul tous les leviers qui touchent la recherche en français, d'où l'importance d'une collaboration efficace entre les partenaires. Le Comité de coordination de la recherche au Canada est une instance bien établie qui facilite cette collaboration. Ce comité est composé de membres de la haute direction d'ISDE, de Santé Canada, des organismes subventionnaires fédéraux, de la Fondation canadienne pour l'innovation et du Conseil national de recherches, en plus de la conseillère scientifique en chef. Ces gens travaillent ensemble pour harmoniser leurs efforts et faire progresser des approches communes.

[Français]

Certaines recommandations du groupe proposent de nouveaux mécanismes de gouvernance et de nouveaux investissements. Elles soulèvent des questions importantes quant au leadership, aux responsabilités, à la complémentarité avec les programmes existants et aux ressources nécessaires pour obtenir des résultats durables.

Le groupe d'experts a fourni une base importante, les partenaires fédéraux sont déjà à l'œuvre et l'étude du Comité peut aider à préciser les priorités, à renforcer la responsabilisation et à déterminer où d'autres mesures auraient le plus d'impact.

Je serai heureux de répondre aux questions des membres du Comité.

• (1220)

[Traduction]

La présidente: Merci.

Nous allons maintenant passer à Mme Lefebvre, qui représente le Conseil national de recherches du Canada.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

[Français]

Julie Lefebvre (vice-présidente, Technologies émergentes, Conseil national de recherches du Canada): Madame la présidente, messieurs et mesdames les membres du Comité, je vous remercie de nous avoir conviés aujourd'hui dans le cadre de votre examen du rapport du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français.

Dans l'esprit de la réconciliation, le Conseil national de recherches du Canada, ou CNRC, aspire à nouer avec les peuples autochtones des liens plus étroits fondés sur le respect mutuel, la réciprocité et la responsabilisation.

[Traduction]

Nous sommes déterminés à favoriser l'excellence et l'innovation. Cela implique notamment de reconnaître et de soutenir la recherche tenant compte des Autochtones, en intégrant leurs savoirs, leurs méthodes et leurs priorités grâce à une véritable collaboration avec des partenaires autochtones.

À titre de plus grand organisme fédéral de recherche et d'innovation au Canada, le CNRC fait progresser les connaissances, met en œuvre des technologies de pointe et collabore avec des partenaires pour trouver des solutions novatrices aux défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels le Canada est confronté. Grâce à ses installations spécialisées et à son expertise, le CNRC rassemble des scientifiques, des acteurs de l'industrie, des universitaires et des partenaires mondiaux dans le but de stimuler l'innovation.

[Français]

L'effectif du CNRC compte 4 533 équivalents temps plein et 2 313 scientifiques, ingénieurs et techniciens répartis dans 24 sites au Canada. Comme l'illustre notre plan stratégique 2024-2029, nos activités de recherche englobent quatre domaines clés: les technologies numériques et quantiques, la santé et la biofabrication, le changement climatique et la durabilité et le soutien à la recherche fondamentale. Ces activités appuient plusieurs priorités nationales, comme le logement, la défense, les technologies émergentes et l'énergie.

Depuis 75 ans, le Programme d'aide à la recherche industrielle du CNRC, ou PARI CNRC, soutient les petites et moyennes entreprises canadiennes dans leurs travaux d'innovation.

[Traduction]

Le PARI CNRC aide les PME à se développer, à innover et à contribuer au développement industriel du Canada. Au cours de l'exercice 2025-2026, le PARI CNRC a soutenu plus de 10 000 clients, dont plus de 3 000 entreprises ayant bénéficié d'un financement et plus de 7 000 entreprises ayant reçu des services consultatifs. Le soutien apporté par le PARI CNRC contribue à préserver plus de 16 000 emplois partout au Canada.

[Français]

Pour revenir à l'étude du Comité, le CNRC poursuit et facilite des recherches en français dans le cadre de son engagement envers la dualité linguistique canadienne et un écosystème scientifique inclusif. Les politiques du CNRC sur les langues officielles favorisent l'usage du français et de l'anglais et permettent aux membres de son personnel et de sa clientèle d'accéder à ses services et à ses communications dans la langue officielle de leur choix.

Les scientifiques sont aussi encouragés à publier leurs travaux dans la langue officielle de leur choix. Depuis plus de 20 ans, le CNRC aide le gouvernement fédéral à atteindre ses objectifs en matière de langues officielles avec des plans d'action successifs, y compris les initiatives facilitant l'accès à l'information scientifique et technique dans les deux langues officielles. De plus, le CNRC collabore avec des universités, des organismes de recherche et des entreprises francophones.

[Traduction]

Parmi les exemples de collaboration, on peut citer les partenariats avec des universités francophones comme l'Université de Sherbrooke, la Polytechnique Montréal, l'Université de Montréal, l'Université de Moncton, ou encore avec des universités bilingues comme l'Université d'Ottawa, ainsi que la participation à des organismes de recherche et d'innovation, comme le Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale au Québec.

[Français]

Depuis 2020, le CNRC et l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, ou Acfas, coopèrent afin de promouvoir la recherche et la culture scientifiques et de se rapprocher de l'excellence en recherche.

• (1225)

[Traduction]

Au moyen du PARI CNRC, le CNRC contribue également à renforcer les capacités de recherche et d'innovation des entreprises francophones. Une main-d'œuvre francophone dynamique participe aux travaux de recherche du CNRC. Au 31 mars 2026, 28 % de l'effectif total du CNRC avait choisi le français comme première langue officielle, dont 24 % de son personnel travaillant dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques.

[Français]

Le CNRC mène des recherches de pointe sur l'intelligence artificielle. Depuis plus de 20 ans, il est reconnu pour son expertise en traitement du langage naturel multilingue, par exemple la traduction automatique, les outils d'aide à la traduction et l'évaluation qualitative des systèmes de traduction, ainsi qu'en intelligence artificielle responsable.

Sur ça, je vous remercie.

Nous sommes disponibles, Mme Cahill et moi, pour répondre à vos questions.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Nous allons maintenant passer à notre première série de questions.

Nous allons commencer par M. Godin, pour six minutes.

Vous avez la parole.

[Français]

Joël Godin: Merci, madame la présidente.

Encore une fois, je remercie les témoins de se prêter à l'exercice. Ce que nous voulons, c'est être meilleurs. Je les remercie donc d'être là.

Mes questions vont viser un peu plus le ministère de l'Industrie.

Monsieur Vats, vous êtes sous-ministre adjoint, Secteur des sciences et de la recherche. Ma première question pour vous est la suivante: depuis combien de temps êtes-vous là?

Nipun Vats: À peu près huit ans, je dirais.

Joël Godin: À la lecture du rapport, il y a un mot qui m'a sauté aux yeux: « anglonormativité ». Comme vous êtes là depuis huit ans, est-ce que c'est ce que vous sentez à l'intérieur de votre ministère?

Nipun Vats: Quel était le mot, encore?

Joël Godin: C'était « anglonormativité ». Moi aussi, j'ai été surpris. En fait, je peux vous lire la définition que j'ai: système de structures, d'institutions et de croyances qui impose l'anglais comme la norme dominante, universelle, marginalisant et discriminant ainsi les personnes non anglophones. Est-ce que c'est ce que vous sentez?

Nipun Vats: Au sein du ministère, je dirais que non, pas vraiment. Nous avons des obligations dans la loi. De plus, dans notre culture, nous essayons de promouvoir les deux langues officielles. Dans nos propres programmes ainsi qu'avec les organismes subventionnaires et les autres organismes avec lesquels nous travaillons, nous essayons de nous assurer que ça n'arrive pas.

Joël Godin: On sait que la nouvelle Loi sur les langues officielles a été adoptée en 2023. Depuis ce moment-là, qu'est-ce qui a changé chez vous?

Nipun Vats: Est-ce que vous parlez de nos propres politiques?

Joël Godin: Je veux parler des politiques liées à la langue française, soit celle des deux langues officielles qui est la plus vulnérable.

Nipun Vats: Maintenant, il est devenu beaucoup plus obligatoire que les gestionnaires travaillent dans les deux langues officielles, par exemple. Il y a d'autres...

Joël Godin: Au-delà du travail, il y a la sensibilité au fait français. Je vais vous poser ma question autrement: depuis que vous avez pris connaissance du rapport, qu'est-ce qui a été mis en place?

Est-il possible pour vous de nous fournir la chronologie de la mise en place des actions qui ont été prises, jusqu'à maintenant, en lien avec ce rapport?

Nipun Vats: Oui, mais est-ce que je pourrais vous répondre par écrit? Ce serait plus facile.

Joël Godin: Oui, absolument.

Nipun Vats: Nous avons fait plusieurs choses ces dernières années.

Joël Godin: Je comprends que vous n'avez pas les données avec vous.

Toutefois, si vous évaluez en pourcentage, pourriez-vous affirmer que vous avez réalisé 25 % des recommandations de ce rapport, 75 % ou 50 %?

Veuillez me donner un ordre de grandeur. Je comprends que vous n'engagez pas de façon...

Nipun Vats: Depuis que le rapport a été remis au gouvernement, je dirais que les choses qui ont été mises en place, jusqu'à maintenant, étaient...

Joël Godin: Monsieur Vats, arrêtons-nous ici sur cette question. Veuillez nous fournir la réponse par écrit, s'il vous plaît. Ce serait grandement apprécié.

J'aimerais vous entendre parler de votre compréhension de la lentille francophone. Comme sous-ministre adjoint, expliquez-moi votre lecture, votre conception dans votre tête au quotidien pour décrire la lentille francophone.

Nipun Vats: Parlez-vous du ministère?

Joël Godin: Je parle de vous, personnellement. Vous faites partie des dirigeants, vous comprenez. Vous êtes sous-ministre adjoint. Il y a le sous-ministre et il y a le ministre. Alors, vous, comme sous-ministre adjoint, quelle est votre conception, votre définition de la lentille francophone?

Nipun Vats: Pour moi, personnellement, je vais prendre un chemin qui est un peu plus long. Tout d'abord, je dirais que mes parents ont choisi de m'enseigner le français quand j'étais jeune. Je suis né en Nouvelle-Écosse, alors ce n'était pas vraiment très commun pour une famille qui venait de l'Inde avec leur enfant. Ils voulaient qu'il...

• (1230)

Joël Godin: Je remercie vos parents, en passant.

Nipun Vats: Personnellement, c'était un vrai avantage pour moi d'être capable de me débrouiller un peu en français, même si je ne suis pas vraiment complètement bilingue. Quand je suis venu travailler au gouvernement fédéral, j'ai toujours essayé de m'assurer que nos employés peuvent s'exprimer dans la langue de leur choix et que ce n'est pas nécessaire de...

Joël Godin: Ça va pour votre opération au quotidien, monsieur Vats. Je remercie encore une fois vos parents et je vous félicite. Vous parlez très bien français. C'est remarquable.

Maintenant, avez-vous vu un changement de culture depuis que la nouvelle Loi sur les langues officielles a été sanctionnée au mois de juin 2023?

Nipun Vats: Avec des changements de loi, on a des obligations qui changent, mais, la culture, ça prend...

Joël Godin: Ça va, monsieur Vats. Je vous interromps. Je comprends, je connais la loi. J'ai participé à sa modernisation. Au-delà de ça, c'est que, depuis 2023, c'est décidé, c'est dans la loi. Maintenant, il faut que ça descende dans les ministères. Comprenez-vous? Alors, qu'est-ce qui a changé et qu'est-ce qui a favorisé la recherche scientifique en français depuis ce temps-là?

Nipun Vats: Dans la recherche, c'est un peu pareil au gouvernement...

Joël Godin: Ça n'a pas changé, c'est ce que vous êtes en train de me dire.

Nipun Vats: Non, je voudrais seulement dire qu'il y a l'aspect de nos obligations et de nos actions et il y a aussi un aspect culturel. La progression, ce n'est pas toujours avec la mise en œuvre des exigences. C'est aussi quelque chose de culturel dans notre ministère, dans les agences de subvention et dans les institutions de recherche.

Joël Godin: Donc, on pourrait dire: systémique.

Nipun Vats: C'est systémique. C'est ça. Ça prend un peu de temps pour...

Joël Godin: J'aurai d'autres questions. Merci beaucoup.

Merci, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Merci. Votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant passer à M. Eyolfson, pour six minutes.

La parole est à vous.

Doug Eyolfson (Winnipeg-Ouest, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je tiens à remercier tous les invités de leur présence aujourd'hui.

Monsieur Sangaré, l'une des choses que nous avons remarquées en ce qui concerne l'éducation, c'est que les budgets de fonctionnement des établissements postsecondaires relèvent strictement de la compétence des provinces, tandis que les principales subventions de recherche sont généralement accordées par le gouvernement fédéral. Compte tenu de cette répartition des compétences, pouvez-vous nous dire comment les ministères provinciaux de l'Enseignement supérieur réagissent à ce rapport et quelles mesures concrètes ils prennent pour le soutenir?

[Français]

Yalla Sangaré: Je vous remercie de la question, mais je veux préciser que je ne suis pas docteur, simplement M. Sangaré.

Pour ce qui est des gouvernements provinciaux, évidemment, il est vrai que l'éducation est de compétence provinciale. Cependant, une partie du financement des établissements postsecondaires francophones à l'extérieur du Québec et des établissements anglophones au Québec vient aussi du programme des langues officielles. Donc, une partie de notre financement, en plus de celui provenant des organismes subventionnaires, vient du fédéral en vertu de la Loi sur les langues officielles.

D'une partie à l'autre du pays, les réactions des gouvernements provinciaux sont sans doute différentes. Vous comprenez par exemple qu'au Nouveau-Brunswick, il y a une plus grande proportion de francophones. Donc, là-bas, il y a certainement un intérêt pour le rapport du Groupe consultatif. Toutefois, ici, en Nouvelle-Écosse, où la minorité francophone est vraiment très petite, évidemment, il n'y a pas de réaction.

En gros, ce que je peux dire, c'est qu'il y a un sous-financement. Je vais être assez direct, et ces choses sont connues: il y a un sous-financement de l'éducation postsecondaire par les gouvernements provinciaux, et ce, pas seulement pour les établissements francophones. C'est sûr qu'il y a du chemin à faire de leur côté, mais le rapport est commandité et adressé au gouvernement fédéral. Nous, nous sommes là pour dire au gouvernement fédéral, dans la mesure du possible, de le mettre en œuvre entièrement et de permettre une certaine prévisibilité.

• (1235)

[Traduction]

Doug Eyolfson: D'accord, merci.

Diriez-vous que vous préféreriez également que le financement de ces programmes soit renforcé à l'échelle provinciale?

[Français]

Yalla Sangaré: Certainement, oui. Il y a un sous-financement chronique des universités à la grandeur du pays, et ce, dans toutes les provinces.

Quand les gouvernements provinciaux vont recommencer à investir dans l'éducation, nous espérons aussi, bien sûr, qu'une partie de ce réinvestissement ira aux établissements postsecondaires de langue française. Cet investissement va permettre à ces provinces d'avoir un certain avantage comparatif.

Je suis en Nouvelle-Écosse et maintenant on veut se tourner vers l'Europe. Subitement, les gens découvrent qu'un établissement francophone d'ici pourrait nous aider à percer le marché de la Belgique, de la France, de l'Afrique subsaharienne, du Maghreb, tout ça. Ils réalisent que le français représente une chance aussi pour le Canada de percer d'autres marchés. Cela dit, je ne veux pas m'en tenir au côté mercantile seulement, mais ça permet au pays d'être plus compétitif si on peut faire une recherche robuste dans les deux langues, particulièrement en français.

[Traduction]

Doug Eyolfson: D'accord. Merci.

Vous avez fait allusion à un élément qui faisait partie de ma prochaine question. Vous avez mentionné dans votre allocution que la recherche en français dans le monde recule. Vous avez aussi parlé de démarches en France et dit qu'il existait des pays en Afrique où le français est une langue prédominante.

Des efforts ont-ils été déployés auprès des organisations internationales, en collaboration avec des établissements francophones canadiens, afin de contribuer à inverser cette tendance?

[Français]

Yalla Sangaré: Il y a certainement plus d'efforts à faire du côté des organismes multilatéraux. Je pense par exemple à l'UNESCO, soit l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, qui se bat beaucoup pour une forme de diversité culturelle et pour que la recherche ne soit pas seulement en anglais.

Je dois aussi dire que nos collègues en Europe et ailleurs dans le monde, dans les autres pays francophones, ne nous aident pas beaucoup, parce qu'eux aussi publient leurs recherches en anglais. Ils font peut-être face aux mêmes pressions que nos collègues ici. En dehors des organismes multilatéraux, bien sûr, il y a l'Organisation internationale de la Francophonie. Bon, c'est plus politique, mais les efforts à faire sont plus du côté des organismes multilatéraux.

[Traduction]

Doug Eyolfson: Il me reste 15 secondes, alors je pense que mon temps est écoulé. Merci beaucoup.

La présidente: Nous passons maintenant à M. Blanchette-Joncas, pour six minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Je salue les témoins qui sont avec nous.

Monsieur Vats, c'est un plaisir de vous revoir ici. Est-ce que vous jugez que votre ministère finance suffisamment les universités francophones au Canada?

Nipun Vats: Ce n'est pas une question à laquelle il est facile de répondre.

Maxime Blanchette-Joncas: C'est pour ça que je la pose.

Nipun Vats: Il y a plusieurs aspects à cette question. En ce qui concerne les données, si on se dit que la proportion des fonds qui sont versés aux universités francophones devrait être la même que celle des francophones dans la population canadienne, ce n'est pas le cas. Les programmes des agences de subvention ne fonctionnent pas comme ça. Ils ont toujours des comités de révision.

Maxime Blanchette-Joncas: Je vais tenter de résumer pour que les gens qui suivent nos travaux comprennent.

Est-ce que vous jugez que le ministère que vous représentez, le ministère de l'Industrie — on ne peut plus dire de la « science » puisque le mot a été retiré — finance adéquatement et suffisamment les universités francophones au Canada?

[Traduction]

Nipun Vats: Je vais répondre en anglais, si vous me le permettez.

Je ne pense pas que ce soit une question très simple. Je pense qu'il faut se demander si l'objectif est de s'assurer que le pourcentage de financement alloué aux établissements francophones est représentatif de la population. Si c'est là le critère, alors ce n'est pas le cas. Cependant, il y a plusieurs éléments à prendre en compte. Il y a les évaluations de l'excellence. Il faut aussi se demander si les gens présentent effectivement des demandes. Il peut y avoir des problèmes liés à la taille des établissements. Les établissements franco-

phones sont, en général, de petite taille. Il y a beaucoup de petits établissements, mais aussi de très grands. Il peut y avoir des économies d'échelle du côté des grands établissements qui présentent des demandes de subventions.

Je ne pense pas qu'il soit très facile de répondre à cette question. Peut-être faudrait-il plutôt se demander si les chercheurs francophones bénéficient d'un accès équitable à la possibilité de demander des subventions dans le cadre d'un processus concurrentiel?

● (1240)

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Dans le monde de la recherche, est-ce que vous êtes d'accord pour dire que le nerf de la guerre, c'est le financement?

Nipun Vats: Que voulez-vous dire par « nerf de la guerre »?

Maxime Blanchette-Joncas: Quand on veut compétitionner dans le monde de la recherche, quel est le paramètre le plus important? Est-ce que c'est le financement?

Nipun Vats: C'est important, c'est sûr.

Maxime Blanchette-Joncas: D'accord.

Est-il exact de prendre un indicateur de données de financement? Les universités francophones avaient autour de 20 % du financement fédéral. Là, présentement, 25 ans plus tard, le pourcentage est inférieur à 15 %. Donc, en 25 ans, on est passé de 20 % à moins de 15 %. Est-ce que vous trouvez que, ça, c'est une tendance qui aide vraiment la recherche et la publication scientifiques en français au Canada?

[Traduction]

Nipun Vats: Il faudrait tout d'abord que j'examine ces données. Je ne connais pas ces chiffres.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Ça a été mentionné ici par des représentants du réseau universitaire du Québec.

[Traduction]

Nipun Vats: Je vais examiner les chiffres. Si le pourcentage de financement accordé aux universités francophones a diminué, je suis d'accord pour dire qu'il est plus difficile pour ces établissements de mener des recherches en français. Il y a peut-être des raisons à cela. Je pense qu'il faut comprendre ce qui se passe sous la surface.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Je comprends que c'est très complexe, mais, pour moi, le financement est un paramètre qui est assez important. S'il n'y en a pas, on ne fait pas de recherche.

Je passe à une autre question. On parle d'investissements récents. Votre gouvernement a fait une annonce historique de 1,7 milliard de dollars pour le programme Leaders émergents Impact+ Canada et le concours des chaires de recherche du Canada Eddie Goldenberg. Parmi les chaires, seulement 8 sur 64 sont dans les universités francophones. Environ 20 % des universités sont francophones au Canada. Seulement 8 chaires sur 64, c'est 12,5 %, en mathématiques. Comment expliquez-vous qu'il y a une sous-représentation dans la répartition du financement des chaires de recherche dans les universités francophones au Canada?

[Traduction]

Nipun Vats: Tout d'abord, la deuxième série de chaires n'a pas encore été publiée. Je pense qu'il est important de le souligner.

Le fait est aussi que chaque programme a ses propres paramètres. Ce programme était conçu de manière à... Même si des efforts considérables ont été déployés pour veiller à ce que les petits établissements aient plus d'occasions de présenter une demande, en réalité, il est plus probable qu'une subvention de cette ampleur soit attribuée à un grand établissement qui dispose de l'infrastructure nécessaire pour soutenir les objectifs du programme. Ce phénomène n'est pas propre aux établissements francophones.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Est-ce que l'aspect linguistique a été pris en considération dans la distribution des chaires?

[Traduction]

Nipun Vats: Pas explicitement, non.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: D'accord.

Je comprends que votre ministère défend des valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion, notamment pour des groupes sous-représentés, comme les Autochtones, les femmes, les minorités visibles et les personnes handicapées. J'en comprends que l'aspect linguistique, le français, n'est pas un paramètre qui est pris en considération quand vous répartissez et distribuez le financement de la recherche au Canada.

[Traduction]

Nipun Vats: Je dois mentionner que le français bénéficie d'un statut différent de celui de l'équité, la diversité et l'inclusion. Le français est soumis à des obligations légales d'une autre nature.

Dans le cadre des processus d'examen qui ont été menés, on a veillé à ce qu'il y ait des évaluateurs francophones et que les considérations liées à l'équité, la diversité et l'inclusion soient prises en compte, et cela faisait partie intégrante de l'ensemble du programme. L'un des coprésidents du processus d'examen était francophone. Sa langue maternelle était le français.

Il faut examiner chaque programme et ses objectifs pour se demander si la langue française a bien été prise en compte dans la mise en œuvre du programme.

La présidente: Le temps de parole de M. Blanchette-Joncas est écoulé.

Merci, monsieur Vats.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Je crois que M. Vats voulait en dire plus, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Votre temps est écoulé. Vous pourrez revenir à lui lorsque votre tour reviendra.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, je sais que vous avez dû interrompre M. Vats parce que mon temps de parole était écoulé. Je respecte ça. Je voulais simplement dire qu'il peut nous fournir par écrit les explications supplémentaires qu'il voulait donner.

• (1245)

Nipun Vats: Je pense que j'ai dit tout ce que je voulais dire, mais s'il y a quelque chose...

[Traduction]

La présidente: Lorsque votre tour reviendra, vous pourrez lui poser la même question et il pourra vous en dire plus.

Sur ce, nous passons maintenant à M. Ho, pour cinq minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

Vincent Ho: Merci, madame la présidente.

Mes questions s'adressent à M. Vats, du ministère de l'Industrie.

Lorsque vous avez comparu devant le Comité en 2022, on vous a demandé si le financement fédéral de la recherche était réparti de manière équitable entre les deux langues officielles. Vous sembliez penser que c'était le cas. Vous avez aussi mentionné que le taux de succès moyen des demandes déposées en français était à peu près équivalent ou, dans certains cas, supérieur à celui des demandes déposées en anglais.

Maintenez-vous toujours cette affirmation aujourd'hui?

Nipun Vats: Je pense que, sur cette base, c'est encore vrai, mais il existe différentes façons de mesurer cela. Certaines des questions soulevées dans le rapport ne concernent pas les taux de succès. Elles portent sur la répartition du financement, comme l'a mentionné M. Blanchette-Joncas.

Il faut aussi faire la distinction entre les grands établissements et les établissements francophones qui se trouvent dans des collectivités situées dans des régions anglophones du pays.

Il est difficile de se prononcer de manière catégorique, mais de ce point de vue, c'est toujours vrai.

Vincent Ho: Je comprends qu'il y ait d'autres facteurs en jeu. Tout au long de l'étude, nous avons entendu jusqu'à présent divers témoins — y compris aujourd'hui — parler des obstacles auxquels font face les établissements francophones, notamment leur situation géographique, la taille des établissements, le type de programme et la disponibilité des évaluateurs francophones.

Selon vous, ces obstacles sont-ils propres aux établissements francophones, ou s'agit-il d'obstacles auxquels font face d'autres établissements partout au pays?

Nipun Vats: Certains enjeux liés à la taille et à la capacité des établissements se posent, qu'il s'agisse d'un établissement francophone, anglophone ou bilingue.

Je me sens comme le parfait bureaucrate en disant que cela dépend, mais c'est vrai que cela dépend de ce qu'on examine. Certains éléments sont communs. Il peut également y avoir des éléments propres aux établissements francophones. Je pense en particulier aux établissements francophones qui se trouvent dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire. La taille est certainement un élément qui entre en ligne de compte également.

Vincent Ho: Selon les données du rapport, le taux de succès des demandes déposées en français aux IRSC — les Instituts de recherche en santé du Canada —, était en moyenne de 29,8 %, comparativement à 25,3 % pour les demandes déposées en anglais. Les taux de succès des demandes déposées en français et de celles déposées en anglais dans le cadre des programmes axés sur les connaissances du CRSH — le Conseil de recherches en sciences humaines — étaient essentiellement identiques, soit 42 %. Pour ce qui est du programme Partenariat de recherche du CRSH, le taux de succès des demandes déposées en français était substantiellement supérieur, soit 61 % comparativement à 52 %. On disait par ailleurs que les demandes déposées en français pour les programmes du CRSNG, en particulier celles provenant de l'extérieur du Québec, étaient désavantagées.

Le rapport recommande ensuite d'attribuer des points supplémentaires aux demandes en fonction de la langue de présentation. Acceptez-vous cette recommandation, ou plutôt votre ministère l'accepte-t-il?

Nipun Vats: Nous sommes en train d'examiner chacune des recommandations. Je pense toutefois qu'il faut faire preuve d'une certaine prudence avant de fragmenter les différentes communautés. Je pense qu'il faut garder à l'esprit l'idée... Je ne dis pas que c'est une bonne ou une mauvaise chose. Je dis simplement qu'il faut réfléchir très attentivement aux répercussions d'un tel changement, et c'est précisément ce à quoi nous réfléchissons actuellement.

Vincent Ho: Lorsque vous parlez de changement, parlez-vous de la recommandation selon laquelle...?

Nipun Vats: Non, je veux dire que si on devait attribuer des points supplémentaires pour les demandes en français, ce serait un peu compliqué.

Il y a aussi la question de savoir qui dépose une demande en français et qui travaille en français.

Nous examinons chacune des recommandations du rapport, mais je pense qu'il faut les analyser plus en profondeur pour pouvoir déterminer s'il est judicieux de les mettre en œuvre ou non.

• (1250)

Vincent Ho: D'accord.

Le rapport formule également une recommandation visant à...

La présidente: Monsieur Ho...

Vincent Ho: Mon temps de parole est-il écoulé?

La présidente: Oui, votre temps est écoulé.

Nous allons passer à M. Rana pour cinq minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

Aslam Rana (Hamilton-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci à tous les témoins.

Ma question s'adresse au Conseil national de recherches.

Selon le rapport annuel 2025-2026 du CNRC, les chercheurs du CNRC ont publié 1 414 articles dans des publications évaluées par les pairs en 2025. Pourriez-vous me dire combien étaient en anglais, en français et dans les deux langues?

Julie Lefebvre: Je ne veux pas prendre trop de temps. Je peux vous obtenir ces données. Je suis juste en train de lire, parce qu'on a essayé d'inclure l'information dans la liste. Je suis désolée.

Aslam Rana: Quelles sont les mesures mises en place pour garantir que les travaux de vos chercheurs sont accessibles dans les deux langues officielles?

Karen Cahill (vice-présidente, Services intégrés et dirigeante principale des finances, Conseil national de recherches du Canada): Madame la présidente, le CNRC favorise un environnement entièrement bilingue. Nous veillons à ce que les publications et les rapports soient publiés dans les deux langues officielles.

Aslam Rana: Merci.

Le rapport a révélé que le français joue un rôle marginal dans les travaux de recherche au sein de l'administration fédérale. Quelles mesures concrètes le CNRC prend-il en vertu de la partie VII de la Loi sur les langues officielles pour soutenir la production et la diffusion d'informations scientifiques en français?

Julie Lefebvre: Nous avons beaucoup d'initiatives en cours en ce qui concerne la diffusion de l'information et des résultats scientifiques en français. Comme vous le savez, nos archives publient, par exemple, l'information, les résumés et les mots-clés relatifs à toutes nos publications scientifiques dans les deux langues officielles afin qu'elles puissent être trouvées et consultées lors des recherches en ligne dans le domaine scientifique.

De plus, comme je l'ai mentionné, nous travaillons à la mise en place d'outils, comme l'intelligence artificielle, pour être en mesure d'améliorer la traduction et l'accès au français, ainsi qu'aux résultats scientifiques en français. Même si, à l'heure actuelle, les outils ne sont pas suffisamment performants pour garantir l'intégrité du contenu scientifique, nous poursuivons nos efforts pour les amener à un niveau permettant de traduire aussi bien du français à l'anglais que de l'anglais au français de manière juste et équitable.

C'est le genre d'initiatives qui sont toujours en cours au CNRC.

Aslam Rana: Quels indicateurs utilisez-vous pour mesurer les résultats?

Julie Lefebvre: Voulez-vous dire dans les études elles-mêmes?

Aslam Rana: Oui.

Julie Lefebvre: C'est une bonne question. Je ne connais pas les détails de certaines de ces études, mais je peux certainement vous trouver ces renseignements.

Aslam Rana: Merci.

Monsieur Vats, depuis la modernisation de la Loi sur les langues officielles en 2023 et l'adoption du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028, quelles mesures concrètes le ministère et ses organismes ont-ils prises en vertu de la partie VII pour soutenir la recherche en français?

Nipun Vats: Nous avons pris des mesures pour soutenir les revues scientifiques. Nous avons déployé des efforts pour augmenter le nombre d'évaluateurs francophones qui examinent les demandes de subvention. Je pense que vous avez entendu aussi les représentants de l'Acfas à ce sujet. Des fonds ont été investis dans les programmes de l'Acfas afin d'aider les demandeurs francophones hors Québec à voir leurs demandes aboutir. Il y a eu aussi des investissements effectués, par l'entremise de la Fondation canadienne pour l'innovation, dans Érudit, qui offre une plateforme en libre accès particulièrement utile pour les publications en français dans les domaines des sciences sociales et des sciences humaines.

Diverses mesures ont été prises pour tenter d'améliorer la capacité à mener des recherches en français et pour que ces recherches profitent aux collectivités canadiennes également.

Aslam Rana: Merci.

Le rapport recommande la création d'un fonds d'appui et de valorisation de la recherche en français d'au moins 40 millions de dollars par année, soit environ 1 % du financement fédéral de la recherche.

Pensez-vous qu'il existe des initiatives ou des programmes fédéraux qui pourraient appuyer cette idée?

• (1255)

Nipun Vats: Le rapport contient des recommandations précises sur les types de programmes qui existent déjà et dans lesquels on pourrait envisager d'investir davantage. Il s'agit notamment du programme des chaires de recherche ainsi que des bourses d'études et de recherche. Il y a toute une gamme d'outils qu'on pourrait utiliser. Je dirais toutefois que, de façon générale, nous cherchons à déterminer quelles seraient les meilleures approches pour répondre à certains de ces enjeux.

Aslam Rana: Merci beaucoup.

La présidente: Nous allons passer à M. Blanchette-Joncas pour deux minutes et demie.

Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Monsieur Vats, je demande à votre ministère de transmettre des réponses par écrit au Comité.

D'abord, veuillez nous transmettre un état détaillé de la mise en œuvre des 17 recommandations du rapport de 2023 intitulé « Un nouvel élan à la recherche et la publication scientifique en français au Canada » indiquant les mesures prises, leur date de mise en œuvre, le ministère ou l'organisme responsable, les ressources consacrées, les indicateurs et cibles établis, les résultats mesurés à ce jour et, pour celles qui n'ont pas été mises en œuvre, l'état actuel de leur mise en œuvre et les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été mises en œuvre.

Veuillez également nous transmettre les directives d'instruction, les plans d'action, les tableaux de suivi et les documents de gouvernance non confidentiels reçus ou produits depuis 2023 concernant la mise en œuvre des recommandations du rapport sur la recherche et la publication scientifique en français, en précisant pour chacun la date, l'autorité responsable et l'unité chargée du suivi.

Concernant l'initiative Talent mondial en recherche Impact+ Canada, veuillez nous transmettre toute analyse sur son impact linguistique ou sur l'égalité réelle entre les langues officielles réalisée avant ou après son lancement, ainsi que les cibles et les indicateurs utilisés pour mesurer sa contribution à la recherche en français. Veuillez également fournir, pour chaque cohorte disponible, les données linguistiques recueillies sur les candidatures et les titulaires, ventilées notamment par province, par établissement et par sommes accordées. Lorsque certaines variables linguistiques ne sont pas recueillies, veuillez l'indiquer explicitement.

Je demande aussi à votre ministère, pour les cinq derniers exercices, les données disponibles sur la langue de production de la recherche scientifique réalisée au sein des ministères et organismes

fédéraux à vocation scientifique. Veuillez fournir, par ministère ou organisme, le nombre et la proportion de projets de recherche menés principalement en français, les publications scientifiques originales en français, en anglais et bilingues, ainsi que les indicateurs utilisés pour suivre cette évolution. De plus, veuillez identifier explicitement les données qui ne sont pas actuellement recueillies.

Je vous demande également d'indiquer au Comité, par écrit toujours, s'il existe des rapports, des études ou des analyses permettant d'évaluer si le financement accordé aux universités francophones au Canada est suffisant, adéquat et équitable au regard de leurs besoins.

Enfin, madame Lefebvre, je vous demande de nous indiquer par écrit si le Conseil national de recherches du Canada peut démontrer, données à l'appui, que le français est véritablement utilisé comme langue de travail et de recherche au sein de l'organisation, et non seulement comme langue de communication officielle. Donc, veuillez nous fournir, pour les cinq dernières années, les données disponibles sur la proportion de réunions tenues en français ou dans les deux langues officielles, sur l'utilisation du français dans les communications internes, les publications et les activités scientifiques, sur la langue de supervision et de gestion ainsi que sur le nombre de plaintes ou de signalements liés à l'impossibilité de travailler en français. Veuillez également indiquer les mesures correctives prises lorsque des lacunes ont été constatées.

[Traduction]

La présidente: Merci, monsieur Blanchette-Joncas.

Ce que vous avez lu ressemble à une motion, et ce genre de motion doit être adoptée par le Comité pour faire une demande aux témoins. Je vais donc demander des précisions au greffier.

Le greffier du Comité (Cédric Taquet): Le libellé de votre question ressemble à une question inscrite au Feuilleton ou à une motion qui serait présentée au Comité.

Je rappelle aux membres du Comité que nous n'avons pas de motion de régie interne concernant le délai dont disposent les témoins pour répondre à des questions écrites. Tout ce que je fais après une réunion, c'est d'envoyer les questions écrites aux témoins, et ils y répondront ou non, selon leur bon vouloir.

Merci.

La présidente: Merci.

Nipun Vats: Il pourrait nous falloir un certain temps pour rassembler l'information demandée pour votre étude. En ce qui concerne le programme Impact+, nous n'avons pas encore annoncé toutes les chaires, de sorte que le calendrier de ce programme ne cadre pas avec celui de votre étude. Quel genre de délai est pertinent pour l'étude?

• (1300)

La présidente: Le greffier va clarifier votre question.

Le greffier: Je le répète, tout ce que je peux faire à la fin de cette réunion, c'est de vous transmettre la transcription des questions du député. Je vais vous envoyer une demande de réponse écrite, mais encore une fois, le Comité n'a pas adopté de motion de régie interne pour vous donner un délai pour répondre à ces questions, et il n'a pas adopté de motion non plus pour vous obliger concrètement à le faire.

Merci.

La présidente: Nous allons devoir mettre fin à notre série de questions ici en raison du temps.

J'ai deux questions à poser aux membres du Comité. La première concerne les instructions de rédaction pour le rapport sur les besoins de recherche en matière de défense et de ressources à double emploi. Le résumé des témoignages a été envoyé à tous les membres. Quelle devrait être la date limite pour soumettre les instructions de rédaction?

Allez-y, madame McKelvie.

Jennifer McKelvie (Ajax, Lib.): Madame la présidente, les analystes ont fait un excellent résumé, qui, à mon avis, constituerait une très bonne table des matières pour la préparation du rapport. J'ai envoyé un courriel à ce sujet, et je pense que si les autres partis pouvaient envoyer leurs instructions de rédaction d'ici la fin de la semaine, le tout devrait être très simple. Ils auront le temps de rédiger le rapport. C'est un résumé très simple des témoignages.

La présidente: Y a-t-il des commentaires de ce côté-ci concernant le délai pour soumettre les instructions de rédaction?

Peut-on fixer le délai pour tous les partis à vendredi, 17 heures?

S'agit-il de vendredi prochain?

Taleeb Noormohamed: Compte tenu du calendrier et de la semaine de relâche, j'allais proposer de repousser d'une semaine, soit au vendredi suivant. Cela aurait-il plus de sens?

La présidente: Mme McKelvie parlait de cette semaine. Ils parlent de la semaine suivante.

Monsieur Noormohamed, vous avez la parole.

Taleeb Noormohamed: Je dirais que nous devrions le faire soit cette semaine, soit dans deux semaines, parce que pendant...

Au bout du compte, deux semaines, c'est probablement mieux.

La présidente: Voulez-vous dire d'ici le vendredi 16 octobre ou d'ici le vendredi 23 octobre? Vous dites que ce ne devrait pas être pendant la semaine de relâche.

Taleeb Noormohamed: Je préférerais que ce soit ce vendredi, mais si ce n'est pas possible... Je suis conscient que beaucoup de membres du personnel et d'autres personnes ont probablement des choses à faire pendant la semaine de relâche et ne pourront pas y consacrer l'attention voulue. Nous pourrions donc reporter d'une semaine. Je ne sais pas comment on ne pourrait pas venir à bout de trois pages en quelques jours.

La présidente: Monsieur Ho, vous avez la parole.

Vincent Ho: Je suis plutôt d'accord. Comme il a été proposé plus tôt je crois, le 23, soit dans deux semaines, aurait plus de sens et nous donnerait un peu plus de temps, et qui plus est, ce serait pendant une semaine de séance.

La présidente: Le vendredi 23 octobre à 17 heures vous convient-il?

Des députés: D'accord.

La présidente: La date limite pour soumettre les instructions de rédaction sera le vendredi 23 octobre.

J'ai une dernière chose à mentionner. La prochaine étude, conformément à la rotation, sera celle des conservateurs. Le Comité devra déterminer le sujet de l'étude. Si le Comité veut lancer cette étude dès que possible la semaine prochaine — dans ce cas, le mardi 27 octobre —, il devra adopter une motion à ce sujet et soumettre une liste de témoins au greffier d'ici le vendredi 9 octobre ou le lundi 12 octobre.

Le greffier a besoin d'au moins 10 jours ouvrables pour organiser une réunion, alors tout le monde devrait être prêt jeudi afin que nous puissions décider de la date et du sujet de l'étude.

Sur ce, je tiens à remercier nos témoins d'avoir comparu devant le Comité. Votre contribution est importante. Au nom de tous les membres du Comité, je vous remercie.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>